

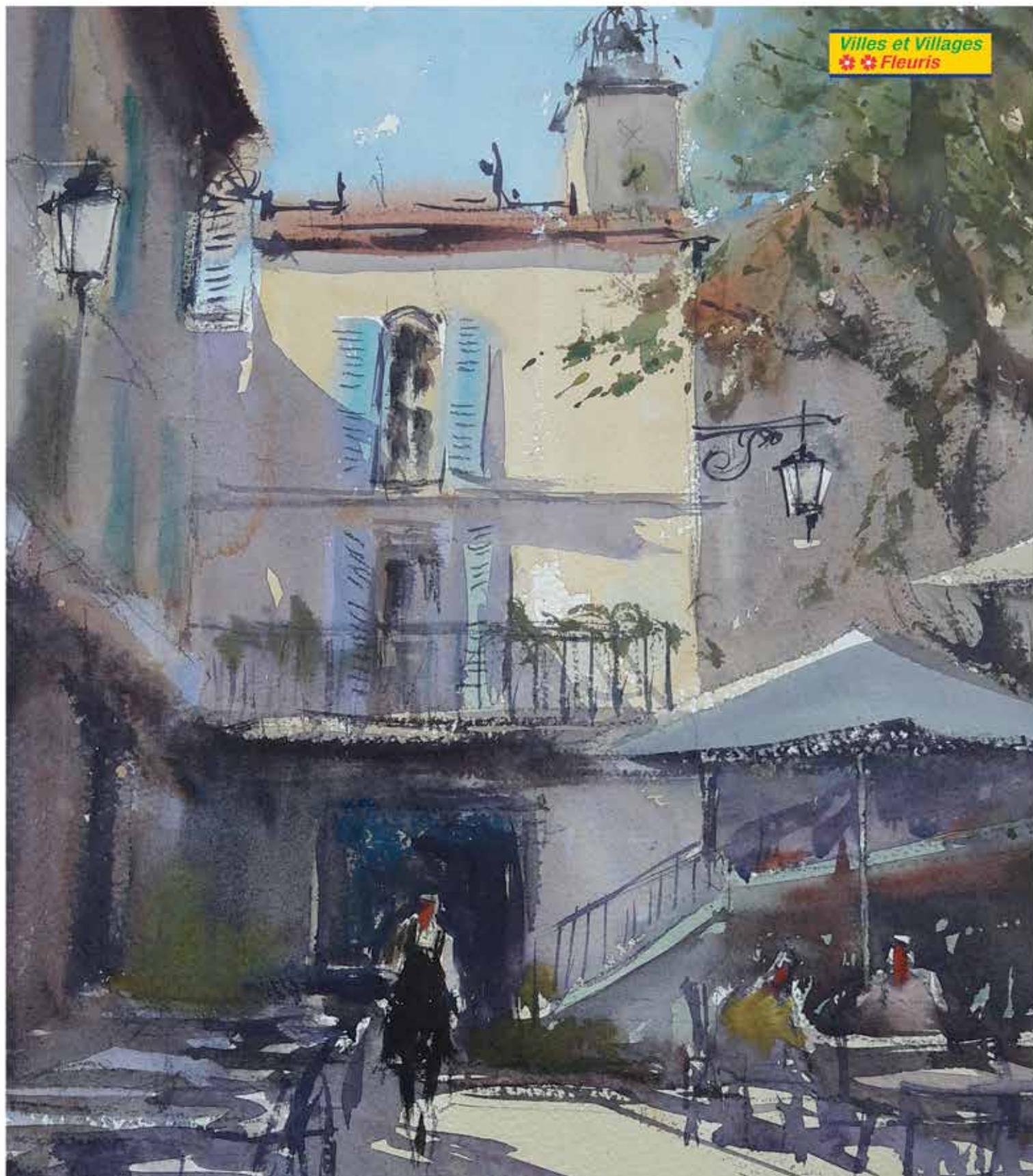


LA CADIÈRE D'AZUR

BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION

Juillet 2017

Consultable sur le site www.lacadieredazur.fr



La place du village a inspiré une artiste peintre japonaise, Keiko TANABE



Le mot du Maire

Depuis quelques temps, certaines personnes, toujours les mêmes, contestent le nombre excessif de logements sociaux à construire sur notre commune et affirment en faisant référence au Décret du 5 mai 2017 que notre commune en serait exonérée.

Cette affirmation est hélas démentie car la nouveauté introduite par la loi Égalité et Citoyenneté concerne les communes n'appartenant pas à une agglomération - au sens INSEE - de plus de 30000 habitants, ce qui est le cas de notre communauté d'agglomération Sud Sainte Baume : plus de 60 000 habitants.

L'administration d'État, consultée, confirme qu'à ce jour aucune commune de la CASSB n'a été identifiée comme étant hors d'une agglomération de plus de 30000 habitants et potentiellement insuffisamment reliée aux bassins d'activités et d'emplois pour les transports en commun.

Toujours les mêmes assurent que par "mes décisions" dans le cadre du règlement du plan local d'urbanisme (PLU) je remettrais en cause "l'authenticité de commune viticole, agricole et paysagère". Sont-ils sérieux quand ce sont près de 400 hectares de nouvelles zones agricoles qui sont proposées ?

La surface agricole du territoire cadiéren qui était déjà considérable 33 % dans notre Plan d'Occupation des Sols (POS) passera à 44 % dans le futur PLU alors que les zones naturelles (N) recevront 34 % du territoire.

Venons-en aux hauteurs des constructions !

Je confirme qu'elles sont limitées, différentes selon la zone concernée.

Ainsi en UA (centre ancien), la hauteur autorisée peut être de 12 mètres, comme le prévoyait déjà le POS en vigueur depuis 1989 mais dans les emplacements réservés pour les programmes de logements sociaux locatifs obligatoires la hauteur maximale est de 7 mètres. Mais, à l'exemple des bâtiments anciens dans la partie historique du centre-bourg, tel que l'Hôtel de Ville, que d'édifices à 12m voire plus...

Dans ces mêmes secteurs, la mixité sociale impose 50 % de logements sociaux, l'emprise au sol est limitée à 30 % et la surface non imperméabilisée doit représenter au moins 40 % de la parcelle.

Enfin, comment insinuer que dans les futurs logements sociaux construits sous la contrainte de l'Etat, nous n'imposerions pas des parkings ?

A l'exemple de tous les bâtiments édifiés prenons la dernière opération en centre village « La Farigoule » : 23 logements, 27 parkings.

Constat identique pour les « Bastides de Saint Marc » où les places de stationnement, les garages, dépassent les logements proposés.

De plus ce que n'écrivent pas les signataires d'articles lus dans certains bulletins dits « d'information » c'est que dans le nouveau PLU figurent aussi des emplacements réservés pour aménager des parkings avec un potentiel de 264 places de stationnement supplémentaires qui s'ajouteront aux 670 places existantes et gratuites.

Toujours les mêmes persistent jusqu'à réclamer une réunion publique pour débattre du sujet récurrent "les logements sociaux".

Faut-il que je rappelle, je leur rappelle, qu'au cours de la concertation obligatoire dans l'élaboration du PLU 4 réunions publiques ont été organisées.

Le 6 janvier 2017 pour la dernière, plus spécialement consacrée aux projets pour le village et les quartiers sud, celle-ci n'a rassemblé que 13 personnes alors que la publicité la plus large avait été effective.

Défendre ses intérêts est légitime pour tous les citoyens, contester l'application par le maire des lois et règlements n'est pas objectif: les lois ne se votent pas en conseil municipal...

Tout au long de mes mandats, j'ai œuvré pour conserver à notre commune sa ruralité, ce qui je le pense a d'ailleurs séduit mes "détracteurs de circonstance". Ils sont venus chercher, dans ce village, une qualité de vie unanimement reconnue, et comme ils y sont installés, ils n'acceptent pas les évolutions nécessaires ou imposées...

A vous tous Cadiérennes et Cadiérens, vous avez su comprendre qu'avec mon équipe et malgré toutes les difficultés maintes fois expliquées, sur lesquelles je ne reviendrai pas, nous avons travaillé avec conviction et passion pour préserver, embellir le magnifique héritage de ce terroir que nous avons reçu.

Evidemment, notre gestion peut être critiquée, mais elle a eu, elle a, elle n'aura jusqu'à la fin de ce mandat, comme fondamentalement, que la défense de l'intérêt général.

Les échéances électorales futures donneront à nos détracteurs l'occasion de solliciter votre confiance !

Bel été à vous tous, Cadiérennes et Cadiérens.

Le Maire
René JOURDAN

A lire l'article "loi SRU"
page 15



Extraits des principales décisions du Conseil Municipal

Les procès verbaux complets peuvent être consultés sur le site internet www.lacadierdazur.fr

SÉANCE DU 16 MARS 2017

PRESENTATION DU RAPPORT DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES CONCERNANT LA GESTION DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SUD SAINTE BAUME A PARTIR DE L'EXERCICE 2010.

La séance ouverte, Monsieur le Maire indique aux membres du conseil municipal que le conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume a pris connaissance de ce rapport dans sa séance du 21 novembre 2016 rappelant le rôle des chambres régionales des comptes créées en 1982 pour vérifier à posteriori la gestion des collectivités locales, leurs missions qui évoluent dans le temps. Depuis 2001 la loi a défini l'examen de gestion exercé par cette juridiction qui porte sur :

- La régularité des actes de gestion
- L'économie des moyens mis en œuvre (adéquation entre les moyens matériels, financiers et humains et les objectifs à atteindre)
- L'évaluation des résultats obtenus par rapport aux objectifs fixés par l'assemblée délibérante.

L'opportunité des politiques publiques locales votées ne peut en aucun cas faire l'objet d'observation de la part de la CRC.

Ses conclusions donnent lieu à la rédaction d'un rapport définitif d'observation à l'issue des débats contradictoires entre la CRC et l'ordonnateur. Ce rapport accompagné des remarques de la collectivité doit être présenté à l'assemblée délibérante.

La loi Notre prévoit une présentation des actions menées par l'institution en réponse aux préconisations de la CRC dans l'année qui suit la présentation du rapport définitif.

Chaque CRC dispose d'une marge d'autonomie sur l'étendue et les thèmes de son contrôle.

Le Maire indique qu'il s'agit du premier contrôle réalisé par la CRC depuis la création de l'établissement public. Celui-ci a été demandé à partir de l'exercice 2010. Par lettre du 15 septembre 2016 la chambre a porté connaissance de l'ordonnateur le rapport d'observations définitives. Monsieur le Président lui a fait parvenir sa réponse dans le délai d'un mois prévu par les articles L243-5 et R241-17 du code de juridictions financières.

En application de l'article R241-17, l'ensemble des pièces présenté en conseil communautaire du 21 novembre 2016 doit aussi :

- faire l'objet d'une inscription à l'ordre du jour des conseillers municipaux des communes membres
- Etre joint à chacun des membres du conseil municipal
- Donner lieu à un débat public au sein du conseil municipal

Et il invite les membres du conseil municipal à prendre connaissance du dit rapport et d'en débattre au sein de l'assemblée
Les membres du conseil municipal

Monsieur le Maire, entendu dans son exposé, Disent prendre acte de la tenue du rapport établi par la CRC sur la gestion de la Communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume à partir de l'exercice 2010.

AVIS SUR LE TRANSFERT DE LA COMPETENCE PLAN LOCAL D'URBANISME AUX COMMUNAUTES DE COMMUNES ET AUX COMMUNAUTES D'AGGLOMERATION EN APPLICATION DE LA LOI N° 2014-366 DU 24/03/2014 POUR L'ACCES AU LOGEMENT ET UN URBANISME RENOVE (DITE LOI ALUR)

Monsieur le Maire indique que la loi ALUR a posé le principe de transfert automatique aux communautés de communes et aux communautés d'agglomération, à compter du 27 mars 2017, de la compétence des communes en matières de plan local d'urbanisme et de carte communale ;

CONSIDERANT que l'article 136 de la même loi prévoit toutefois que, pour les communautés de communes et les communes d'agglomération créées avant le 26 mars 2014, ce transfert de compétence n'interviendra pas si, dans les trois mois précédant le 26 mars 2017, « au moins 25% des communes représentant au moins 20% de la population s'y opposent ».

CONSIDERANT que le plan local d'urbanisme détermine des éléments fondamentaux de la vie des habitants de la commune (équipements, logements, commerces, constructibilité des terrains) et qu'il est essentiel pour l'avenir de la commune que le conseil municipal conserve sa compétence dans ce domaine ;

CONSIDERANT, en outre, que les orientations générales nécessitant une coordination intercommunale sont précisées par un schéma de cohérence territoriale à l'échelle de la communauté et qu'il appartient au conseil municipal de définir, dans le cadre du plan local d'urbanisme, les règles détaillées applicables à la commune ;

Il est demandé au conseil municipal de donner son avis sur ce transfert de compétence.

**Les membres de l'assemblée délibérante,
Monsieur le Maire entendu dans son exposé,
Après en avoir délibéré,**

A L'UNANIMITE LES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES,
Donnent **un avis DEFAVORABLE**, au transfert de la compétence PLU à la communauté d'agglomération Sud Sainte Baume.

La présente délibération sera adressée au Préfet et à la communauté d'agglomération Sud Sainte Baume.



SÉANCE DU 16 MARS 2017 (suite)

ADHESION DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SUD SAINTE BAUME AU SYNDICAT MIXTE OUVERT PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR TRÈS HAUT DÉBIT (SMO PACA THD) APPROBATION DES STATUTS.

Le conseil communautaire dans sa séance du 21 novembre 2016 a donné un avis favorable sur l'adhésion de la Communauté d'Agglomération au Syndicat Mixte Ouvert Provence-Alpes-Côte d'Azur Très Haut Débit (SMO PACA THD).

Ce syndicat est chargé de l'aménagement numérique visant à garantir un accès équitable des citoyens à l'information numérique. Il constitue l'outil de mise en œuvre opérationnelle de la politique régionale d'aménagement numérique visant à lutter notamment contre les risques de fracture numérique et à développer les usages et services du numérique. Les réseaux déployés par le SMO PACA THD vont permettre le renforcement des usages et services numériques à destination des populations et des entreprises dans les domaines de l'enseignement, la santé, l'économie, le développement de l'emploi, le tourisme, la culture, l'administration électronique, la communication et les loisirs....

Le Maire précise que la communauté d'agglomération en date du 23 novembre 2015 et la Commune en date du 17 décembre 2015 ont donné des avis favorables pour le transfert de compétence pour l'aménagement du numérique.

Qu'un arrêté préfectoral en date du 16 juin 2016 a modifié les statuts de la Communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume, particulièrement son article 6.3.8 « Réseaux et services locaux de communication.

Et il invite les membres de l'assemblée à délibérer.

Les membres du Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents et représentés

DONNENT un avis favorable à l'adhésion de la Communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume au Syndicat Mixte Ouvert Provence Alpes-Côte d'Azur (SMO PACA THD).

APPROUVENT les statuts du SMO PACA THD annexés à la présente délibération.

TRANSFERT DE COMPÉTENCE OPTIONNELLE N°7 « réseau de prise de charge électrique » AU SYMIELECVAR.

Le Maire expose à l'assemblée que,

Le **Syndicat Mixte de l'Énergie des Communes du Var** dispose depuis le 30 juin 2011 de la compétence n° 7 « Réseau de prise en charge électrique » pouvant être implantée sur les territoires des collectivités désireuses de promouvoir ce mode de déplacement.

Conformément aux statuts du Syndicat Mixte de l'Énergie des Communes du Var (SYMIELECVAR) qui ont fait l'objet d'un arrêté de Monsieur le Préfet du Var en date du 29/09/2016 la compétence optionnelle n° 7 « Réseau de prise en charge électrique » peut être transférée au SYMIELECVAR.

Le SYMIELECVAR peut créer, pour le compte des communes adhérentes

qui ont transféré leur compétence, des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques hybrides rechargeables et mettre en place un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation de ces infrastructures.

Compte tenu de l'éventuelle possibilité pour la commune de procéder à l'installation des bornes de recharge sur son territoire.

Il est demandé aux membres du conseil municipal de se prononcer.

Les membres de l'assemblée

A l'unanimité des membres présents et représentés.

Autorisent Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

AUTORISATION DONNÉE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER AVEC LA CAISSE D'ALLOCATION FAMILIALE DU VAR L'AVENANT AU CONTRAT ENFANCE ET JEUNESSE.

Le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que dans la séance du 11 décembre 2014 le conseil municipal avait accepté le renouvellement du contrat enfance jeunesse passé avec la CAF du VAR. Ce contrat était destiné au développement de l'accueil des enfants et des jeunes jusqu'à 17 ans révolus pour la période de 2014 à 2017.

L'action 12-18 ans incluse dans le CEJ 2014-2017 a été relancée depuis le 6 janvier 2016 après une année d'arrêt.

La structure porteuse de cette action est maintenant la commune sous l'intitulé « Accueil Jeunesse Commune de la Cadière (AJCC)».

Il est également nécessaire de réajuster le financement de l'action petite enfance « Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP)».

De ce fait il est nécessaire de passer un avenant au contrat initial pour le réajustement des actions citées ci-dessus.

A l'unanimité les membres présents et représentés

Autorisent Monsieur Le Maire à signer avec la Caisse d'Allocations Familiales du VAR l'avenant au contrat enfance jeunesse 2014-2017 modifiant l'action auprès des 12-18 ans et réajustant le financement d'une action petite enfance.

DEMANDE DE SUBVENTION AU CENTRE NATIONAL POUR LE DEVELOPPEMENT DU SPORT (CNDS) POUR LA REALISATION D'EQUIPEMENTS SPORTIFS LEGERS-MULTISPORTS.

Le Maire informe que pour le projet d'un city stade, en accès libre situé au cœur du village et à proximité du jardin d'enfants, la commune peut solliciter une demande de subvention auprès du Centre National pour le Développement du Sport (CNDS)

Un devis estimatif a été rédigé par Méditerranée Environnement pour un montant global de 60 000€ HT sachant que seule la création d'équipements est éligible, les travaux de voirie et d'aménagements périphériques en sont exclus.

Le Maire indique que notre complexe sportif actuel étant éloigné du centre du village cet aménagement multisports tout proche des écoles sera à leur disposition pour l'enseignement des EPS, des activités périscolaires et NAPS mis en place par la commune, pour l'accueil de loisirs sans hébergement des 3-12 ans et 12-18 ans mais aussi pour les jeunes. Ce City Stade sera également un lien entre la famille et la vie sociale et



sportive de notre village du fait de son positionnement, de sa conception, de sa facilité d'accès, de sa gestion et de son règlement d'utilisation.

A l'unanimité des membres présents et représentés Sollicitent de la part du Centre National pour le Développement du Sport une demande de subvention dans le cadre de l'enveloppe « Héritage 2014

PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITE DU SIVU ASSAINISSEMENT ANNEE 2015

La séance ouverte, Monsieur le Maire indique aux membres du conseil municipal que dans sa séance du 6 décembre 2016 le conseil municipal a pris acte du rapport annuel d'activité du Syndicat présenté par le délégué Véolia .

Néanmoins conformément aux textes en vigueur malgré la délégation du service public, le Président du Syndicat Intercommunal doit présenter son rapport annuel, exposant :

- la caractérisation technique du service (nombre d'habitants desservis, nombre d'abonnements les réseaux de collecte et ouvrages)
- la tarification de l'assainissement et recettes du service
- les indicateurs de performance
- le financement des investissements
- les actions de solidarité et de coopération décentralisée (abandon de créances. Versements à un fonds de solidarité)
- l'évaluation de l'inscription du service public dans une stratégie de développement durable.

Monsieur Le Maire donne lecture des points essentiels du rapport et demande aux membres de l'assemblée d'en prendre acte.

Ce rapport sera mis à disposition du public dans les conditions prévues à l'article L 1411-13 du C.G.C.T.

AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER AVEC LE LOGIS FAMILIAL VAROIS LE BAIL A REHABILITATION DU BIEN SITUÉ 10 RUE TRICOT DES PERES.

Le Maire annonce aux membres de conseil municipal la nécessité de mettre à disposition de la SA le Logis Familial Varois le bien communal cadastré AB 295 situé 10 Rue Tricot des Pères d'une superficie de 86ca pour réaliser trois logements sociaux.

Cet immeuble est libre de toute occupation et afin d'entreprendre cette opération, le Logis Familial Varois doit procéder à sa réhabilitation. Pour cela la commune doit signer par acte authentique une convention de promesse de bail à réhabilitation conformément aux articles L252-1 à L252-4 du code de la construction et de l'habitation.

la durée du bail est consentie et acceptée pour une durée de 64 années et pourra se prolonger par tacite reconduction.

A l'unanimité les membres présents et représentés Autorisent Monsieur le Maire à signer avec le Logis Familial Varois la convention de promesse de bail à réhabilitation du bien AB 295

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2017. DE LA COMMUNE ET DE L'EAU.

Le Maire informe les membres de l'assemblée que conformément aux dispositions de l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, et en application du décret n° 2016-841 du 24 juin 2016, le Conseil Municipal est invité à débattre sur les orientations budgétaires de l'exercice 2017 pour les budgets de la Commune et de l'Eau, sur la base du rapport présenté
Les membres du Conseil Municipal

Vu le rapport d'orientation budgétaire pour l'exercice 2017,

Vu le débat qui s'en est suivi,

Par 27 voix pour (24 groupe du Maire, Mme TERRAGNO par procuration, Mme DOSTES, Mme LUCQUET)

Et 1 abstention (Mr BONNET)

Adoptent les orientations budgétaires de l'exercice 2017 concernant le budget principal et le budget annexe de l'eau.

LE MAIRE

R. JOURDAN

SÉANCE DU 14 AVRIL 2017

VOTE DU TAUX DES TROIS TAXES LOCALES DIRECTES POUR L'ANNÉE 2017

La séance ouverte, Monsieur le Maire donne connaissance aux membres du conseil municipal de l'état 1259 COM portant notification des bases nettes d'imposition des trois taxes sur les ménages (taxe d'habitation, foncier bâti, foncier non bâti) et des allocations compensatrices revenant à la commune pour l'année 2017, rappelle les termes de l'article L 1612-1 et suivants du C.G.C.T. qui fixent la date limite de vote des taux de fiscalité directe locale.

INDIQUE le montant des rentrées fiscales nécessaires pour l'équilibre du budget communal et PROPOSE les taux suivants.

TAXE D'HABITATION = 8,50

FONCIER BÂTI = 21,95

FONCIER NON BÂTI = 66,10

Les membres présents et représentés, A l'unanimité FIXENT pour l'année 2017, les taux de fiscalité directe locale comme ceux indiqués précédemment.



SÉANCE DU 17 AVRIL 2017 (suite)

VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS LOCALES ET EXTERIEURES POUR 2017.

La séance ouverte, Monsieur le Maire indique aux membres du conseil municipal que les demandes de subventions faites par les différentes associations ont été examinées d'après leur compte d'exploitation de l'année écoulée, celles retenues présentent un intérêt pour la vie et de dynamisme local d'intérêt public.

Et il invite les membres du conseil municipal à se prononcer sur les montants suivants sachant que les Présidents et trésoriers des associations concernés ne prendront pas part au vote.

AGE TRESSEN	1 600
AMICALE C.C.F.F.	400
AMICALE LAÏQUE	1 300
CENTRE CULTUREL CADIEN	4 000
CERCLE DE L'AUDIARDE	400
CHORALE CANTEN	500
COMITE DEPARTEMENTAL DE LA RESISTANCE	200
CRECHE « 1, 2, 3 SOLEIL »	45 000
CROIX ROUGE FRANÇAISE	450
DOJO VAROIS	2 700
LA LYRE VIGNERONNE	3 400
LA BOULE CADIERENNE	3 200
L'ESCOLO	1 800
OFFICE DE TOURISME	4 000
PROTECTION ANIMALE	2 000
SECOURS CATHOLIQUE DU BEAUSSET	450
SECOURS POPULAIRE	500
THEATRE DE LA CADIERE -Festival	1 800
UN LIVRE AU VILLAGE	600
VISITEURS DE PRISONS (Association nationale)	100

Les membres présents et représentés, à L'UNANIMITE, ont voté les différentes subventions

SAUF CELLE DE LA CRECHE 1,2,3, SOLEIL , M. Bonnet, Mme Dostes, Mme Luquet qui ont voté contre.

AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER UNE CONVENTION AVEC LA CRÈCHE « 1, 2,3 SOLEIL » POUR L'OBTENTION DE LA SUBVENTION MUNICIPALE ANNEE 2017.

Le Maire indique aux membres du conseil municipal qu'afin de répondre à l'obligation de la loi, l'autorité administrative qui attribue une subvention, lorsque cette subvention dépasse le seuil de 23 000 euros, doit conclure une convention avec l'organisme privé.

La subvention attribuée à la crèche «1,2,3 SOLEIL» s'élève à 45 000 euros ; il est donc nécessaire de signer une convention entre la commune et la Présidente de cette association :

PAR 24 VOIX POUR (Groupe du Maire) et 3 VOIX CONTRE (M. Bonnet, Mme Dostes et Mme Luquet)

le Maire est autorisé à signer la convention entre la commune et la Présidente de l'association «1, 2,3 SOLEIL».

AUTORISATION DONNÉE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION D'ETUDES POUR LA CREATION D'UN ASCENSEUR PANORAMIQUE SUR LE PARKING DE LA FONT D'ABEILLE.

Le Maire annonce qu'une étude a été confiée au CAUE du Var pour la réalisation d'un ascenseur sur le parking de la Font d'Abeille permettant d'assurer une accessibilité optimale au centre du village perché, pour cela nous devons examiner les conditions de faisabilité de la création d'un ascenseur panoramique reliant le parc de stationnement au village. Par ailleurs ce parc existant peut être étendu vers le nord, à proximité immédiate de la zone animée (commerces, services administratifs, mairie, poste), mais sa fréquentation n'est pas privilégiée par les automobilistes en raison d'une différence altimétrique d'environ 15 mètres.

Monsieur le Maire précise que cette étude visera à proposer l'implantation d'un ascenseur pour relier le parking au village assurant la vue du Nord sur le paysage remarquable et une intégration paysagère poussée de l'équipement implanté en site sensible (socle rocheux). Une étude financière sommaire sera effectuée par la CAUE. La participation demandée pour cette étude est de 2200€.

Les membres présents et représentés A L'UNANIMITE APPROUVENT la convention entre la commune et le CAUE du Var et AUTORISENT le Maire à signer la présente convention.

APPROBATION DU BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS REALISEES PAR L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER PACA ANNEE 2016.

Le Maire rappelle aux membres du conseil municipal la convention d'intervention foncière passée avec l'Établissement Public Foncier PACA permettant la réalisation de projets de logements locatifs sociaux en procédant à des acquisitions foncières.

Une seule opération figure au bilan pour 2016, à savoir :

Code convention	Code site	Site	Commune	N° cession	Date acte	Montant acte HT
CF831116M	83LCA01	Centre-ville	LA CADIE-RED'AZUR	308	15/12/2016	302 691,07€

À L'UNANIMITÉ LES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS,

APPROUVENT le bilan des acquisitions opérées par l'Établissement Public Foncier PACA au 31 décembre 2016 pour le compte de la commune décrit ci-dessus.

DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR L'AMENAGEMENT ET MISE AUX NORMES DU PARKING CHARLES DE GAULLE

Le Maire indique à l'assemblée que le Conseil Départemental a pour objectif d'assurer un développement équilibré de chaque territoire. Pour cela il accompagne financièrement les communes dans leurs projets de développement en tenant compte des spécificités de chaque territoire et des objectifs prioritaires.

Il est proposé au conseil municipal de solliciter l'aide du conseil départemental pour les travaux d'aménagement et de requalification du parking



Charles de Gaulle situé au cœur du village, lieu d'accueil des visiteurs avec la maison du tourisme, les vies associatives, administratives et scolaires.

Dans le cadre de l'ADAP il a été envisagé la création d'un local pour l'accès au « point multiservices » permettant l'accessibilité aux services administratifs de la mairie des personnes à mobilité réduite.

Le montant du projet s'élève à 477 657,50 € HT.

Monsieur le maire précise qu'en raison du montant élevé des travaux d'aménagement et de mise aux normes du parking, il est nécessaire de solliciter une aide financière du conseil départemental aussi

À L'UNANIMITÉ LES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS, APPROUVENT la demande de subvention au Conseil Départemental

DEMANDE DU FONDS DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL 2017.

AMENAGEMENT ET REQUALIFICATION DU PARKING CHARLES DE GAULLE.

Le Maire indique, les Préfets de région doivent gérer l'enveloppe d'un fonds exceptionnel de soutien à l'investissement public local .

Sachant que les projets présentés doivent s'inscrire dans l'un des huit champs d'intervention énumérés dans la loi dont la mise aux normes et la sécurité des équipements publics.

A ce titre il est proposé l'aménagement et la requalification du parking Charles.

Le montant du projet s'élève à 477 657,50 €HT avec le plan de financement suivant :

NATURE DU FINANCEMENT	MONTANT H.T.	%
Auto-financement :	184 815 €	38,70 %
Produit amendes de police	29 843 €	6,20 %
Fonds de soutien	143 000 €	30 %
Emprunt	120 000 €	25,10 %

À L'UNANIMITÉ LES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS, SOLLICITENT le fonds de soutien à l'investissement public local pour les travaux d'aménagement et de requalification du parking Charles de Gaulle .

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017 SERVICE DE L'EAU

La séance ouverte, Monsieur le Maire indique que conformément aux articles L1611-1 et suivants, L2311-1 à L2343-2 du C.G.C.T.

Notamment l'article L1612-2 du C.G.C.T. qui prévoit la date limite des budgets locaux au 15 avril , avec un report au 30avril pour l'année du renouvellement des organes délibérants ou encore comme cette année, en application de l'article L1639 A du code générale des impôts précisant que la date des budgets primitifs et de communication aux services fiscaux de la délibération fixant les taux de fiscalité directes locales des communes et reportée de 15 jours à compter de la date de communication des « informations indispensables à l'établissement des budgets, si celui-ci ne l'avait pas été avant le 31 mars. »

Par ailleurs conformément à l'article 107 de la loi NOTRe et de l'article

L2312.1, le débat d'orientation budgétaire doit désormais faire l'objet d'un rapport qui a été présenté et débattu en séance du conseil municipal du 16 mars 2017

Vu la délibération décidant la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2016 conformément à l'article L2311-5 alinéa 4 du C.G.C.T.

Soumet le projet du budget, en détail.

Le budget primitif 2017 pour l'EAU qui s'établit comme suit :

SECTION	DEPENSE EN €	RECETTE EN €
Exploitation	1 099 623,02	1 099 623,02
Investissement	343 628,50	343 628,50
TOTAL	1 443 251,52	1 443 251,52

À L'UNANIMITÉ LES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS L'ONT APPROUVE

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017 COMMUNE

Le Maire ayant rappelé la procédure qui anticipe les votes des budgets, confirme que conformément à l'article 107 de la loi NOTRe et de l'article L2312.1, le débat d'orientation budgétaire doit désormais faire l'objet d'un rapport qui a été présenté et débattu en séance du conseil municipal du 16 mars 2017 et que conformément aux articles L1611-1 et suivants, L2311-1 à L2343-2 du C.G.C.T.

le budget primitif 2017 de la commune s'établit comme suit :

SECTION	DEPENSE EN €	RECETTE EN €
Exploitation	4 835 882	4 835 882
Investissement	1 954 603	1 954 603
TOTAL	6 790 485	6 790 485

À L'UNANIMITÉ LES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS L'ONT APPROUVE





SÉANCE DU 26 AVRIL 2017

APPROBATION DE LA CHARTE DU PARC NATUREL RÉGIONAL DE LA SAINTE-BAUME ET DE SES ANNEXES

La séance ouverte Monsieur le Maire rappelle que :

Reconnue comme un territoire au patrimoine naturel, culturel et paysager exceptionnel, de niveau national voire international, la Sainte-Baume fait l'objet depuis 2011, sous l'impulsion de la Région avec la création d'un syndicat mixte de préfiguration, d'une démarche de labellisation en Parc naturel régional. Un long processus de concertation s'est alors engagé sur le territoire, impliquant l'ensemble de ses élus mais également de ses forces vives, associations, socioprofessionnels, citoyens. Dans ce processus est né un avant-projet de charte du Parc naturel régional de la Sainte-Baume, riche et ambitieux, dont la grande qualité a été reconnue au niveau national.

Ainsi, cet avant-projet de charte a reçu l'avis intermédiaire du Ministère de l'environnement, accompagné notamment de recommandations émanant des avis du Conseil national de la protection de la nature, de la Fédération des Parc naturels régionaux de France et de services centraux et déconcentrés de l'Etat. Les demandes de modifications ont été intégrées dans l'avant-projet de charte par le Syndicat mixte de préfiguration du Parc. Cet avant-projet de charte modifié a été validé en projet de charte par le Comité syndical le 29 juin 2016. Il détaille au travers de 13 grandes orientations, les 5 grandes ambitions du projet de développement durable dont le territoire de la Sainte-Baume souhaite se doter pour les 15 années de sa labellisation en PNR :

Ambition cadre : inscrire le paysage au cœur du projet de territoire.

Ambition 1 : préserver le caractère de la Sainte-Baume, protéger et mettre en valeur le patrimoine naturel et les paysages.

Ambition 2 : orienter le territoire de la Sainte-Baume vers un aménagement exemplaire et durable.

Ambition 3 : fédérer et dynamiser le territoire par un développement économique respectueux de l'identité du territoire et de la valorisation durable de ses ressources.

Ambition 4 : valoriser la richesse culturelle du territoire et renforcer le vivre et le faire ensemble.

Le projet de Charte est accompagné d'un Plan de Parc, qui reprend l'ensemble des mesures spatialisées de la Charte.

Ce projet de Charte a été soumis par la Région à Enquête publique. La commission d'Enquête a rendu un avis favorable en date du 17 janvier 2017. Les réserves ont été levées et la plupart des recommandations prises en compte, donnant lieu à des modifications de la charte qui a été adoptée à l'unanimité du Comité syndical en date du 8 février 2017.

La région a l'initiative de la procédure de création d'un Parc naturel régional. Ainsi, le Président du Conseil régional a adressé à notre Commune un courrier en recommandé avec accusé de réception demandant au Conseil municipal de délibérer, dans un délai de quatre mois à compter de la date de réception de ce courrier, sur l'approbation de la Charte du Parc naturel régional de la Sainte-Baume et de ses annexes, telles que détaillées dans l'objet de la présente délibération.

Le Conseil municipal doit donc désormais prendre position sur la Charte du Parc naturel régional de la Sainte-Baume.

En effet, pour intégrer le futur Parc naturel régional de la Sainte-Baume, les collectivités territoriales concernées doivent approuver sa charte et ses annexes, et ce sans réserves. Cette approbation vaut, pour ce qui concerne notre Commune, confirmation de l'adhésion au Syndicat mixte de Préfiguration. Le Comité syndical devra adopter les nouveaux statuts révisés du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional de Sainte-Baume, tels que présents en annexe de la Charte. Cette révision des statuts se fera conformément à l'Article 12 des statuts du syndicat mixte de préfiguration et devra être approuvée au plus tard lors de la première réunion du Comité syndical qui suivra la publication du Décret du Premier Ministre portant création du Parc naturel régional de la Sainte-Baume.

Dans le futur Syndicat d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional de la Sainte-Baume, la cotisation de notre Commune a été calculée en tenant compte de sa population et de la part de son territoire comprise dans le périmètre du Parc naturel régional.

Le conseil Régional se prononcera quant à lui au vu des délibérations de l'ensemble des collectivités territoriales concernées avant de transmettre l'ensemble du dossier au Préfet de Région pour transmission au Ministère en charge de l'Environnement et aux instances nationales pour avis final avant signature du décret du Premier Ministre.

Après avoir entendu l'exposé du Maire, les membres du Conseil municipal après en voir délibéré :

DECIDENT à l'unanimité des membres présents et représentés. D'approuver sans réserve la charte du Parc naturel régional de Sainte-Baume et ses annexes comprenant :

- Le plan de Parc du Parc naturel régional de la Sainte-Baume ;
- Le projet de statuts modifiés du syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional de la Sainte-Baume ;
- L'emblème figuratif propre au Parc, logo du Parc naturel régional de la Sainte-Baume ;
- Le programme d'actions et le plan de financement prévisionnels portant sur les trois premières années du classement ;
- Le Rapport d'évaluation environnementale du projet de Charte du Parc naturel régional de la Sainte-Baume et l'avis de l'Autorité environnementale.

D'approuver le montant de la cotisation de la Commune tel que fixé dans les projets de statuts modifiés du syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional de la Sainte-Baume, qui entreront en vigueur après parution du Décret du Premier Ministre.



LE LOGO

A l'issue d'un vote en ligne, ouvert à toutes et tous, les citoyens, suivis par les élus, ont sélectionné un logo basé sur les éléments identitaires forts que sont la « baume », la montagne et la composante éminemment forestière de ce territoire.



Le PARC NATUREL REGIONAL DE LA SAINTE - BAUME

Un pas de plus...vers la création du parc

Depuis la validation à l'unanimité par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur du projet de Charte lors de son Assemblée plénière du 13 juillet 2016, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur a lancé l'enquête publique qui a eu lieu du 15 Novembre au 16 Décembre 2016. La commission d'enquête publique a recueilli les avis et les remarques du public et a rendu, en janvier 2017, ses conclusions sur la base d'une analyse complète des commentaires et avis rendus. Elle émet un avis favorable avec réserves, assorti de recommandations. Elles ont été approuvées en séance, à l'occasion du dernier Comité syndical.

Ainsi, le 8 février 2017, les élus du Syndicat mixte de préfiguration du PNR de la Sainte-Baume qui s'étaient réunis au Plan d'Aups Sainte-Baume ont permis au projet de Parc d'entrer dans sa phase finale avant sa labellisation.



La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur peut désormais lancer la consultation officielle des collectivités membres qui auront quatre mois pour délibérer quant à leur adhésion au futur PNR de la Sainte-Baume. Il leur revient donc de se prononcer pour adhérer, ou non. La procédure de classement suivra ensuite son cours avec un avis final des instances nationales (Conseil National pour la Protection de la Nature, Fédération des Parcs Naturels Régionaux de France, Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer).

Si les étapes à venir se poursuivent selon le rythme attendu, le PNR de la Sainte-Baume pourrait bien voir le jour en fin 2016, début 2017.

Approbation de la signature de la CHARTE par le conseil municipal de la CADIERE d'AZUR

Mercredi 26 avril 2017 s'est réuni le conseil municipal (CM), en présence du président Michel GROS également maire de la ROQUEBRUSSANNE et du directeur Alexandre NOËL.

A cette occasion, le film de présentation du projet de territoire et de la Charte du futur Parc de la Sainte-Baume a été projeté. 20 minutes d'immersion totale dans le territoire, ses enjeux et les questions soulevées par la mise en place d'un Parc naturel régional en Sainte-Baume !

Le maire René JOURDAN a présenté la Charte ainsi que les documents annexes du Parc naturel tout en insistant sur le contrat concrétisant le

projet de protection et de développement du territoire pour 15 ans... les objectifs à atteindre, les orientations et les mesures permettant de les mettre en œuvre.

Le maire a insisté sur le fait que la charte engage les Collectivités du Territoire, les Communes, les Intercommunalités, les Départements (VAR et BOUCHES DU RHONE) et la Région ainsi que l'Etat, qui l'approuvera par décret.

Michel GROS a rappelé que le Parc naturel régional permettra de bénéficier d'un label de qualité et de renforcer notre attractivité territoriale et touristique, de mener des projets collectifs pour la protection des patrimoines paysagers, naturels et agricoles ainsi que pour le développement d'une économie locale relocalisée (agriculture, artisanat, tourisme, filière bois, patrimoine et culture...) et d'obtenir des moyens financiers supplémentaires pour des projets ou des programmes bénéficiant de financements particuliers des Régions, des Départements, de l'Etat et de l'Union européenne

Robert DELEDDA, 1^{er} adjoint, membre du bureau et du Comité Syndical du PNR a précisé que cette charte ambitieuse est une reconnaissance du caractère exceptionnel de ce territoire, tant dans sa dimension naturelle que dans sa dimension culturelle mais aussi un exemple de la force de l'engagement des collectivités territoriales qui ont su se mobiliser autour d'un projet commun, fédérateur, exigeant. Il a rappelé l'action du maire René JOURDAN qui a souhaité l'intégration de la commune dans le périmètre du PNR sur la base d'un argumentaire incontestable : critères paysagers, écologiques, culturels, d'identité territoriale mais aussi et notamment sur un sentiment d'appartenance ...

N'oublions pas que notre commune La Cadière d'Azur comme Signes, Riboux, Le Castellet et Evenos sont des communes fondatrices de la communauté de communes Sud Sainte-Baume, première intercommunalité du Var, ce qui atteste d'un sentiment fort d'appartenance au territoire à la Sainte-Baume...

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité la signature de la charte.





SÉANCE DU 30 MAI 2017

PRÉSENTATION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE ANNÉE 2016

Les membres de l'assemblée délibérante,
Après avoir entendu Monsieur le Maire dans son exposé,

PRENNENT acte du rapport annuel 2016 sur la qualité et le prix de l'eau qui sera mis à la disposition du public dans les conditions prévues à l'article L 1411-13 du C.G.C.T.

FIXATION DU PRIX DU TICKET DE CANTINE SCOLAIRE A COMPTER DE LA RENTEE 2017

La séance ouverte Monsieur le Maire indique aux membres du conseil municipal que,

Le prix actuel du ticket est de 3,05 € depuis la rentrée de septembre 2016. Le prix du repas livré par Provence Plats est de 2,64 € TTC (3,38 € pour le repas bio), ces prix sont révisibles à chaque rentrée scolaire.

Le prix du ticket couvre à peine le prix du repas facturé par le prestataire, il met en évidence l'effort financier de la commune par la prise en charge dans le budget principal des dépenses de personnel, des coûts d'entretien, d'eau, d'électricité, de chauffage, du petit matériel de restaurant, de la maintenance pour le logiciel et matériel informatique.

Malgré ce constat, il est proposé au conseil municipal de reconduire le tarif de l'an dernier de 3,05 € à compter de la rentrée prochaine

A l'unanimité des membres présents et représentés

FIXENT le prix du ticket de cantine à 3,05 pour l'année scolaire 2017-2018.

ORGANISATION DU CENTRE D'ACCUEIL DE LOISIR ETE 2017. FIXATION DE LA PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE. DEMANDE D'AIDE FINANCIERE A LA CAF DU VAR

La séance ouverte Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que l'accueil de loisirs sans hébergement est géré depuis avril 2015 par l'ODEL.

Le coût du repas est intégré dans le prix de journée qui est pour l'année 2016 de 33,57 € en baisse par rapport à 2015.

La grille tarifaire de participation des familles calculée en fonction du quotient familial et du nombre d'enfants a été réactualisée en 2016

Il est proposé pour 2017 de maintenir les tarifs suivants (voir tableau ci-contre)

Monsieur le Maire indique que la participation communale représentera la différence entre le prix journée/enfant et la somme des différentes participations (familles, CAF, Conseil Départemental).

Monsieur le Maire précise que la CAF de Toulon apporte des financements dans le cadre du contrat « enfance/jeunesse ».

QUOTIENT FAMILIAL	1 ENFANT	2 ENFANTS	3 ENFANTS et +
QF inférieur à 600 €	4,50 €	4,30 €	4,10 €
QF compris entre 600 et 900 €	6,50 €	6,30 €	6,10 €
QF compris entre 900 et 1200 €	9,50 €	9,30 €	9,10 €
QF compris entre 1200 et 1600 €	13,00 €	12,80 €	12,60 €
QF compris entre 1600 et 1800 €	18,00 €	17,80 €	17,60 €
QF compris entre 1800 et 2000 €	24,00 €	23,80 €	23,60 €
QF supérieur à 2000€	26,50 €	26,30 €	26,10 €

A l'unanimité les membres présents et représentés ACCEPTENT le barème des participations familiales.

VOTENT une participation communale représentant la différence entre le prix facturé par l'ODEL VAR et les différentes participations (familles, CAF, Conseil Départemental).

SOLLICITENT une aide financière de la CAF de Toulon dans le cadre du contrat « enfance/jeunesse ».

APPROBATION DE LA DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE FIXANT LES TARIFS DES TRANSPORTS SCOLAIRES SUR LE RESSORT TERRITORIAL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SUD SAINTE-BAUME

La séance ouverte, Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que le conseil communautaire dans sa séance du 3 avril 2017 a fixé et adopté à l'unanimité les tarifs transports scolaires sur le ressort territorial de la communauté d'agglomération sud Sainte-Baume

En effet depuis le 1er janvier 2015, la Communauté d'Agglomération Sud Sainte-Baume (CASSB) détient la compétence transport mais avait choisi de passer une convention avec le Département pour qu'il continue d'en assurer l'exercice effectif.

Cet accord prenant fin au 31 août 2017, la CASSB doit se doter d'une gamme tarifaire qui restera dans la continuité de ce que pratiquait le Département.

A ce jour, les élèves, qui répondent aux conditions (principalement domiciliés dans le département), bénéficient du PASS'JEUNE qui leur permet l'accès pour toute l'année scolaire à l'ensemble du réseau départemental.

Le tarif applicable s'élève à 120 € par élève.

La CASSB, dans le cadre du transfert de réseau, se propose de maintenir ce tarif à 120 €.

Par contre, l'accès sera restreint aux seules lignes scolaires desservant le ressort territorial de la CASSB.

L'inscription et l'édition du titre de transport seront gratuites.

En cas de perte ou de vol, la délivrance d'un duplicata du titre de transport sera facturé 5 €.



A L'UNANIMITE les membres présents et représentés APPROUVENT les tarifs adoptés par la CASSB, pour les transports scolaires sur son ressort territorial.

REVISION GENERALE DU P.O.S. VALANT ELABORATION DU P.L.U. BILAN DE LA CONCERTATION ET ARRET DU PROJET DU PLAN LOCAL D'URBANISME

La première délibération de prescription du PLU remonte à 2003. Entre temps, l'élaboration du PPRIF par l'Etat, qui a pris 10 ans, a fortement ralenti les études du PLU.

Par la suite, en 2013, le conseil municipal a délibéré à nouveau sur une seconde prescription du PLU prenant en compte les évolutions issues des lois Grenelle. Depuis 2003, la réglementation en matière d'urbanisme s'est énormément complexifiée et les PLU doivent prendre en compte des domaines de plus en plus vastes. Les différentes lois SRU, Grenelle, Duflot et ALUR (qui supprime les POS à compter de mars 2017) sont venues élargir le contenu des PLU.

Conformément à l'article L123-9 du code de l'urbanisme, le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) a été débattu en Conseil Municipal, lors de la séance du 17 janvier 2017.

Ce débat s'est inscrit dans la procédure d'élaboration du projet de révision du plan local d'urbanisme.

Conformément à l'article L300-2 du code de l'urbanisme, le Conseil Municipal a, par délibération du 27 juin 2013, défini les modalités de la concertation publique permettant d'associer à la définition du projet, tout au long de la procédure, les habitants de la commune, les personnes intéressées ainsi que les personnes publiques associées.

Cette concertation s'est déroulée conformément aux modalités fixées par la délibération du Conseil Municipal.

De nombreux outils et moyens de communication ont été mis en place dans le cadre de la concertation : site internet, urne, registre, boîte email dédiée au PLU, permanences tenues par l'adjoint à l'urbanisme, panneaux d'affichages situés sur toute la commune

En effet, la Commune de la Cadière d'Azur a dispensé des informations à chaque étape essentielle de la procédure, sur le site internet de la commune. Elle a également organisé des réunions publiques et ouvert un registre.

La population a ainsi pu, de manière continue, suivre l'évolution du dossier, prendre connaissance des éléments du dossier. Elle a également pu faire état de ses observations.

La concertation a été ponctuée par la mise à disposition tout au long de la procédure d'un registre de concertation disponible en mairie. Ce registre a été ouvert le 26 juillet 2013 et clos préalablement à la séance du Conseil municipal qui arrête le projet de PLU.

Il est également indiqué que le public a été informé de la procédure en cours et de la mise à disposition de ces éléments, par un affichage à l'entrée du service urbanisme.

Depuis 2003, plus de 200 observations ont été consignées :

- une grande partie, portent sur des demandes de classement en zone constructible ou des possibilités d'extensions ;
- 43 concernent des demandes de parcelles à classer en zone agricole, soit représentant une superficie à mettre en culture de 2 827 301 m². Cette démarche démonte bien, l'importance de l'agriculture dans l'économie de la commune. Il a été accepté environ 350 hectares supplémentaires qui seront classés en zone agricole, essentiellement au nord (dans l'appellation AOP Bandol), suite à des demandes de conquêtes agricoles formulées par des exploitants.
- des demandes de déclassement d'Espaces Boisés Classés (EBC), certaines ont été prises en compte, car elles correspondaient à des emprises déjà aménagées
- des demandes de maintien en zone naturelle,
- des demandes de classement en zone d'activité : notamment le quartier La Noblesse, chemin Marenc et des Costes.
- des demandes relatives à des interrogations / inquiétudes quant à l'intégration paysagère de certaines opérations : logements sociaux, densification urbaine.

Il est à noter, que 166 courriers ont été adressés aux artisans (accompagnés d'un questionnaire). Nous avons reçu 6 réponses avec des besoins, 16 réponses sans besoins, et 2 réponses avec des demandes d'explications.

La concertation s'est également déroulée par le biais d'expositions publiques :

- celle qui s'est tenue du 25 février 2016 au 02 mars 2016 : durant cette période, 13 formulaires ont été déposés dans l'urne : avec notamment comme demande, le classement en zone agricole, zone urbaine, opposition à l'OAP Saint Jean, règlement des zones, observations sur les constructions envisagées de logements sociaux. Un registre avait également été ouvert ; treize personnes ont donné leur avis ou exprimé une demande.
- celle qui s'est déroulée du lundi 12 décembre 2016 au vendredi 13 janvier 2017 inclus (exposition fermée le 26 / 28 décembre 2016, et 02 janvier 2017). Huit personnes ont donné un avis ou exprimé une demande, lors de l'ouverture du registre.

Durant l'élaboration du projet de PLU, le territoire de la commune a été soumis à des études, des visites de sites, notamment avec les services de l'Etat en juillet 2015. Les conclusions du diagnostic territorial et environnemental ont été présentées aux Personnes Publiques Associées en juillet 2014, octobre 2014, novembre 2015.

Des réunions de concertation ont eu lieu avec les représentants des associations de quartier le 9 décembre 2014 et le 16 février 2016, suivie d'une réunion publique le 26 février 2016, et d'une réunion spécifique avec le monde économique le 28 juin 2016.

Ces dernières ont été suivies de deux réunions publiques de concertation le 9 décembre 2016 et le 6 janvier 2017.

Enfin, les PPA se sont retrouvées le 8 décembre 2016.

Le Conseil Municipal a débattu du PADD le 17 janvier 2017.

La population a été informée de la tenue de ces réunions publiques, soit par le site internet de la commune, soit l'insertion d'informations dans les journaux locaux, dans la revue de la commune.



SÉANCE DU 30 MAI 2017 (suite)

PRESENTATION DU DIAGNOSTIC TERRITORIAL

Le vendredi 26 février 2016 à 17h30, présentation du diagnostic territorial et des grandes orientations du projet de PLU, avec jusqu'à 195 personnes présentes. Durant cette réunion, il avait, notamment, été évoqué les anciennes zones NB du POS. L'Etat dans son porter à connaissance de 2012, avait clairement indiqué que ces dernières devaient être classées qu'en zone naturelle, en raison de l'absence de réseaux d'assainissement collectif. Ce point a fait l'objet de nombreux débats entre la commune et les services de l'Etat qui ont finalement accepté que les parties urbanisées des anciennes zones NB du POS, puissent être classées en zone UM (zones d'urbanisation maîtrisée) où seules des extensions des constructions existantes et légalement autorisées peuvent être acceptées sous certaines conditions.

Il a notamment été exposé les enjeux du futur PLU, à savoir, maîtriser la consommation de l'espace, renforcer les deux secteurs économiques dominants – tourisme et activités agricoles, préserver et valoriser les espaces naturels et le patrimoine (oratoires, cabanons...), développer une mixité urbaine, maintenir le cadre de vie, assurer la prévention des risques.

Il a également été évoqué, la protection de l'agriculture, la protection des sièges et des sites d'exploitation et permettre leur développement sous conditions de bonnes pratiques, accroître le potentiel de production par la création de nouvelles surfaces exploitables, inciter au développement de productions autres que viticoles et favoriser la diversification culturelle dans les plaines (diversification des filières – activité sylvo-pastorale), maintenir l'activité socio-économique induite par l'agriculture locale, favoriser la création de jardins familiaux.

Il sera également nécessaire de développer des zones d'habitat pour produire des logements locatifs sociaux, développer et diversifier les équipements collectifs vecteur de centralité, aménager l'espace public – stationnement, signalétique touristique, activités commerciales, améliorer l'accessibilité, res-structurer les zones d'habitat diffus, préserver le commerce en centre-ville et à La Noblesse, ainsi que diversifier les actions économiques par le développement touristique et agricole.

Les principaux points du zonage ont également été présentés : mise en place d'une zone agricole protégée (Ap), emplacements réservés, futures OAP.

PRESENTATION DU PROJET DU P.L.U.

Le mardi 28 juin 2016 à 15h00, à l'Espace Culturel, réunion dédiée à la présentation du projet du PLU, réunion spécifique sur les activités économiques, jusqu'à 31 personnes présentes.

Ont notamment été évoqués, le devenir des anciennes zones NB, le classement de parcelles en zone agricole. Le projet de PLU prévoit d'importants classement en zone agricole (conquêtes agricoles demandées par des exploitants agricoles). Les demandes transmises à la commune ont été étudiées sous l'angle du paysage et de l'environnement. Au total, ce sont environ 350 hectares supplémentaires qui seront classées en zone agricole. Environ une centaine d'hectares sera classée à l'initiative de la commune, soit pour régulariser les secteurs déjà cultivés, soit pour garantir une cohérence dans le zonage. Le projet de PLU prévoit aussi la réalisation de jardins familiaux dans la zone de Saint Côme.

Des zonages spécifiques sont aussi prévus pour la préservation de la biodiversité (A bio), la préservation des captages d'eau potable ou la prévention des risques d'inondation.

Le renforcement de la centralité du village, la maîtrise de l'habitat diffus, la favorisation du logement social, la diversification, le renforcement des équipements structurants et les potentialités économiques ont été traités durant cette réunion.

ENCORE LES LOGEMENTS SOCIAUX...

Le vendredi 9 décembre 2016 à 18h00, réunion dédiée à la présentation du projet de PADD, de règlement, de zonage et des OAP, avec jusqu'à 46 personnes présentes. Durant cette réunion, le public a notamment été informé de l'abandon des zones de St Jean et du Toc, l'Etat a confirmé son avis défavorable, refusant ces projets d'urbanisation car situés dans des terroirs agricoles classés en AOP Bandol.

Le public a été informé, que les objectifs fixés en matière de production de logements sociaux seront très difficilement atteints et il n'est pas prévu, à ce jour, de dérogation pour la commune de La Cadière d'Azur. L'objectif fixé est d'environ 600 logements sociaux à réaliser d'ici 2025 et que ce dernier croît sans arrêt, à chaque création de résidence principale. Aujourd'hui, seulement 1200 communes sur les 36 000 communes françaises sont soumises à l'obligation de construire des logements sociaux à hauteur de 25% du nombre de résidences principales. La commune de La Cadière, présentant une population supérieure à 3500 habitants et étant située dans une agglomération de plus de 50 000 habitants (agglomération de Toulon), est soumise à cette obligation (article 55 de la loi n°2000-1208 du 13 décembre 2000, SRU, modifié par la loi DUFLOT). La commune a été déclarée en carence (puisque le nombre de logements sociaux ne représente que 5% du nombre des résidences principales – donnée bilan 2016 article 55 loi SRU). Toutefois, le nombre de logements est aujourd'hui supérieur, au vu des dernières autorisations d'urbanisme acceptées.

TOUJOURS LES LOGEMENTS SOCIAUX...

Le vendredi 6 janvier 2017 à 17h00, s'est déroulée une réunion destinée aux « quartiers Nord » de la Commune, avec jusqu'à 22 personnes présentes. Ont notamment été évoqués, les grands axes du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) la localisation des logements sociaux du centre-village, ainsi que ceux de la Barbarie (123 LLS envisagés), La Begude (46 LLS envisagés). La consommation de l'espace a été analysée

Le même jour, à 18h30, s'est déroulée une réunion similaire, cette fois destinée « au village et aux quartiers Sud » de la Commune, avec jusqu'à 13 personnes présentes. Les points sus mentionnés ont également été présentés à la population. Lors de cette réunion, ont été localisés les logements sociaux Des Troues, Saint Marc, le quartier de La Noblesse destiné aux activités, ainsi que les jardins familiaux.

En conclusion, les habitants de la Commune de la Cadière d'Azur, ont été informés très régulièrement de l'avancée du projet de PLU.

Par conséquent, le Conseil Municipal est invité à tirer le bilan de la concertation et à arrêter le projet de Plan Local d'Urbanisme, conformément aux articles L123-9 et L300-2 du code de l'urbanisme.

Par ailleurs, les textes législatifs ont non seulement recodifié la partie réglementaire du Code de l'Urbanisme, en y insérant de nouvelles dispositions tenant à la « modernisation du contenu du Plan Local d'urbanisme » visant à deux objectifs principaux : un assouplissement des conditions de rédaction du règlement du PLU en conférant un pouvoir plus grand aux élus locaux dans la définition des règles applicables au territoire communal ; mais aussi un « verdissement » du contenu du PLU qui renforce la vocation énergétique et environnementale de ce document.

VU la délibération du 31 mars 2003, concernant la prescription de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la Cadière d'Azur,



VU la délibération du 27 juin 2013 concernant la seconde prescription de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la Cadière d'Azur, VU le projet de Plan Local d'Urbanisme, et notamment le rapport de présentation, le Projet d'Aménagement et de Développement Durables ; les Orientations d'Aménagement et de Programmation, le règlement, les documents cartographiques associés et les annexes, CONSIDERANT que le Conseil Municipal a débattu le 17 janvier 2017, des orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables, en application de l'article L123-9 du code de l'urbanisme, CONSIDERANT que ces orientations sont conformes aux objectifs énoncés en préalable à l'élaboration du PLU et à l'article L123-1 du code de l'urbanisme, CONSIDERANT que la concertation s'est déroulée de manière satisfaisante au regard des modalités énoncées dans la délibération du 27 juin 2013, CONSIDERANT que les personnes publiques associées ont été réunies le 03 juillet 2014, 07 octobre 2014, 26 novembre 2015 et 08 décembre 2016, CONSIDERANT que le projet de Plan Local d'Urbanisme est prêt à être transmis pour avis aux personnes publiques qui ont été associées à son élaboration, CONSIDERANT que le projet de délibération et l'ensemble du dossier de projet de PLU a été adressé aux conseillers municipaux, selon les délais prescrits par le Code général des collectivités territoriales, CONSIDERANT la nécessité de tirer le bilan de la concertation et d'arrêter ce projet,

A L'UNANIMITE les membres présents et représentés APPROUVENT de

- Tirer le bilan de la concertation préalable (un document illustrant les modalités de la concertation est joint en annexe de la présente délibération) ;
- Prendre en compte les évolutions législatives et réglementaires du Code de l'Urbanisme, et d'adopter les règles de la réforme dudit Code dans l'élaboration du règlement du Plan Local d'Urbanisme
- Arrêter le projet de Plan Local d'Urbanisme de la Commune de LA CADIERE D'AZUR, tel qu'il est annexé à la présente,
- De communiquer pour avis le projet de Plan Local d'Urbanisme, en application des dispositions de l'article L. 132-7 du code de l'urbanisme, à
 - à Monsieur le Préfet du Var ;
 - à Monsieur le Directeur de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Var ;
 - à Monsieur le Président de la Région Provence Alpes Côte d'Azur ;
 - à Monsieur le Président du Conseil Départemental du Var ;
 - à Monsieur le Président du Syndicat Mixte du SCoT Provence Méditerranée ;
 - à Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Sud Sainte-Baume ;
 - à Monsieur le Président de l'autorité compétente en matière d'organisation des transports ;
 - à Monsieur le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie ;
 - à Monsieur le Président de la Chambre des Métiers ;
 - à Monsieur le Président de la Chambre d'Agriculture ;
 - à Monsieur le Président du Comité Régional Conchylicole de Méditerranée.

Le projet sera également communiqué :

- aux associations locales d'usagers agréées dans des conditions définies par décret en Conseil d'Etat, aux associations de protection de l'environnement agréées mentionnées à l'article L. 141-1 du code de l'environnement, les communes limitrophes, en vue de l'application de l'article L. 132-12 du code de l'urbanisme ;
- à leur demande, aux EPCI voisins compétents, au représentant de l'ensemble des organismes mentionnés à l'article L. 411-2 du code de la construction et de l'habitation propriétaires ou gestionnaires de logements situés sur le territoire de la commune ou de l'EPCI compétent, aux représentants des professions et des usagers des voies et modes de transport ainsi que les associations de personnes handicapées ou dont la mobilité est réduite lorsque le plan local d'urbanisme tient lieu de plan de déplacements urbains.
- en vue de l'application de l'article R. 153-6 du code de l'urbanisme, à Monsieur le Président du Centre national de la propriété forestière, et à Monsieur le Représentant de la section régionale de l'Institut national de l'origine et de la qualité dans les zones d'appellation d'origine contrôlée,
- en application de l'article L. 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime, à Monsieur le Président de la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricole et Forestiers.
- aux diverses personnes publiques associées, non mentionnées précédemment, ayant participé à l'élaboration du projet de PLU,

Le dossier du projet de Plan Local d'Urbanisme, tel qu'arrêté par le Conseil Municipal sera tenu à disposition du public au service urbanisme, en Mairie Annexe de La Cadière d'Azur, aux horaires d'ouverture au public.

La présente délibération sera transmise à la Préfecture et fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois, conformément aux dispositions de l'article R 153-3 du code de l'urbanisme.

PLAN LOCAL D'URBANISME

Le Conseil Municipal a tiré le bilan de la concertation préalable et a arrêté le projet de Plan Local d'Urbanisme de la Commune de LA CADIERE D'AZUR (délibération annexée) à l'unanimité, en date du 30 mai 2017.

Les prochaines étapes sont :

- 3^{ème} trimestre 2017 Avis des Services de l'Etat sur le PLU arrêté et passage en CDEPENAF (Commission Départementale de Prévention des Espaces Naturels et Forestiers)
- 4^{ème} trimestre 2017 Enquête Publique sur le PLU
- 1^{er} trimestre 2018 Délibération du Conseil Municipal pour approbation du PLU

Vous pouvez suivre toute l'actualité du PLU, sur le site de la Commune, onglet « urbanisme ».



SÉANCE DU 30 MAI 2017 (suite)

VOTE DU COMPTE DE GESTION ANNEE 2016 CONCESSIONS/ COLOMBARIUMS

À L'UNANIMITÉ, LES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS ADOPTENT le compte de gestion du Receveur de l'exercice 2016 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

VOTE DU COMPTE DE GESTION 2016 - SERVICE DE L'EAU

À L'UNANIMITÉ, LES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS ADOPTENT le compte de gestion du Receveur de l'exercice 2016 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

VOTE DU COMPTE DE GESTION 2016 - COMMUNE

A L'UNANIMITE, LES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES ADOPTENT le compte de gestion du Receveur de l'exercice 2016 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF ANNEE 2016 CONCES- SIONS / COLOMBARIUMS AFFECTATION DES RESULTATS DE CLOTURE

Le conseil municipal siège sous la présidence de Monsieur MARTINEZ Sébastien, 6^{ème} Adjoint, désigné pour présenter le compte administratif et en donner les résultats définitifs.

À L'UNANIMITÉ, LES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS, ET EN L'ABSENCE DE MONSIEUR LE MAIRE AYANT QUITTÉ LA SÉANCE COMME L'EXIGE LA LOI, ADOPTENT le compte administratif du ci- metière 2016 arrêté comme suit :

	INVESTISSEMENT	EXPLOITATION
Dépenses	25 837,15 €	29 166,16 €
Recettes	77 708,88 €	86 200,28 €
Excédent	+ 51 871,73 €	+ 57 034,12 €

INDIQUENT qu'en vertu de la délibération du conseil municipal en date du 20 octobre 2016 donnant un avis favorable à la dissolution de ce bud- get annexe et après constat des résultats, l'affectation de ces résultats de clôture se fera dans chaque section respective du budget principal de la commune avec réintégration de l'actif et du passif.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 - SERVICE DE L'EAU

Le conseil municipal siège sous la présidence de Monsieur MARTINEZ Sébastien, 6^{ème} Adjoint, désigné pour présenter le compte administratif et en donner les résultats définitifs.

À L'UNANIMITÉ, LES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS, ET EN L'ABSENCE DE MONSIEUR LE MAIRE AYANT QUITTÉ LA SÉANCE COMME L'EXIGE LA LOI, ADOPTENT le compte administratif du ser- vice de l'eau 2016 arrêté comme suit :

	INVESTISSEMENT	EXPLOITATION
Dépenses	360 052,84 €	916 890,51 €
Recettes	362 408,28 €	1 118 593,45 €
Déficit	/	/
Excédent	+ 2 355,44 €	+ 201 702,94 €

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 -COMMUNE

Vu la délibération du conseil municipal en date du 14 avril 2016 approu- vant le budget primitif de l'exercice 2016,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 26 octobre 2016 ap- prouvant le budget supplémentaire de l'exercice 2016

Vu l'état des restes à réaliser pour l'exercice 2016, le conseil municipal siège sous la présidence de Monsieur DELEDDA Ro- bert, 1^{er} Adjoint, désigné pour présenter le compte administratif et en donner les résultats définitifs.

À L'UNANIMITÉ, LES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS, ET EN L'ABSENCE DE MONSIEUR LE MAIRE AYANT QUITTÉ LA SÉANCE COMME L'EXIGE LA LOI, ADOPTENT le compte administratif de la commune 2016 arrêté comme suit :

	INVESTISSEMENT	EXPLOITATION
Dépenses	1 446 607,47 €	4 375 405,80 €
Recettes	1 387 501,93 €	5 905 193,74 €
Déficit	- 59 105,54	/
Excédent	/	+ 1 529 787,94



Le Plan Communal de Sauvegarde dit PCS

Le plan communal de sauvegarde est un outil réalisé à l'échelle communale, sous la responsabilité du maire, pour planifier les actions des acteurs communaux de la gestion du risque (élus, agents municipaux, bénévoles, entreprises partenaires) en cas d'évènements majeurs naturels, technologiques ou sanitaires.

Il a pour objectif l'information préventive et la protection de la population.

Il se base sur le recensement des vulnérabilités et des risques (présents et à venir, par exemple liés au changement climatique) sur la commune et des moyens disponibles (communaux ou privés) sur la commune.

Il prévoit l'organisation nécessaire pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques

L'élaboration d'un PCS n'est pas un aboutissement, mais la naissance d'une organisation qui doit évoluer avec la commune et les changements qu'elle vivra.

Le maire a donc pour responsabilité de maintenir l'opérationnalité du PCS de sa commune. Pour cela, il doit s'assurer d'une mise à jour régulière des documents PCS, sachant que le délai de révision ne peut excéder cinq ans.

Bien que cela ne soit pas encore obligatoire, la diversification de l'information préventive, la formation des acteurs communaux et des partenaires, ainsi que l'organisation d'exercices

contribuent fortement au maintien opérationnel d'un PCS.

C'est pourquoi les actions d'information préventive font partie du PCS, notamment le DICRIM (Documents d'informations communal sur les risques majeurs), qui vise à informer la population sur les risques qu'elle court.

Le Plan communal de sauvegarde décrit l'organisation et la mise en œuvre des dispositions répondant aux obligations légales telles que :

- Le recensement des « risques connus » et des « moyens disponibles » (moyens humains et moyens matériels)
- La détermination des « mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes »
- La fixation de « l'organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité »
- Les modalités de « mise en œuvre des mesures d'accompagnement, de soutien et d'information de la population ».
- Le DICRIM (Documents d'informations communal sur les risques majeurs)

Le Plan communal de sauvegarde met en œuvre au moins :

- l'alerte et la mobilisation des membres du poste de commandement communal,
- la localisation de l'évènement sur la commune,
- la détermination de la zone de danger et son périmètre de sécurité (ceci peut par exemple dépendre de la force et la direction du vent ;...),

- l'information à la population par tous les moyens de communication possibles : automate d'appels téléphoniques, fax, haut-parleurs, haut-parleurs embarqués,
- la sélection de sites d'accueil ou d'hébergement en fonction de leur situation géographique par rapport au sinistre, ainsi que la mise en œuvre de la logistique,
- la tenue d'une main courante événementielle,
- la réquisition d'établissements conventionnés de la commune ;
- l'organisation du retour à la normale et l'édition de comptes rendus d'évènements.

Les évènements concernés peuvent être :

- Risques naturels : inondations (coulée de boue, rupture de retenue d'eau...), mouvements de terrain (éboulements, chutes de pierres, retrait-gonflement d'argile...), feux de forêts, séisme
- Risques météorologiques : canicule, tempêtes-orages (vent violent), chutes de neige,
- Risques technologiques : accident industriel (gazoduc), accident lors du transport de matière dangereuse (A50 – RD66 – RD266 – RD559B), accident miniers (concession de Fontanieu)
- Risques sanitaires : pandémie
- Accidents de grande ampleur, par exemple lors d'une manifestation, d'un rassemblement.

Le 8 mars 2017, le Maire a pris un arrêté pour rendre exécutoire ce plan en cas de nécessité.

La Loi SRU

Entre assouplissement et renforcement après la nouvelle loi « ÉGALITÉ et CITOYENNETÉ ».

Les communes comme la nôtre, celles qui nous entourent où la demande est forte et le marché de l'immobilier tendu seront d'avantage contraintes.

A l'inverse d'autres collectivités dans des secteurs géographiques dont la situation du marché du logement ne justifie pas le développement d'une offre locative sociale seront exemptées.

Sur les 1973 communes qui sont impactées par la loi SRU, 155 d'entre elles pourraient être concernées par ces assouplissements,

Le durcissement de la loi va toucher les communes dites carencées et les sanctions seront renforcées et cela, hélas, nous concerne,

La loi « Egalité et Citoyenneté » rappelle que le droit commun reste le taux légal de 25 % de logements sociaux à construire par rapport au nombre de résidences principales pour les communes dont la population est au moins égale à 3500 habitants (hors région Parisienne) et qui sont comprises dans une intercommunalité de plus de 50 000 habitants et comprenant au moins une commune de plus de 15 000 habitants,

RAPPEL POUR MÉMOIRE DE QUELQUES CHIFFRES POUR LA CADIÈRE D'AZUR

Nombre de résidences principales recensées en 2016 : 2419

Nombre de logements sociaux à construire (25%) : 604

Nombre de logements sociaux construits : 138

Nombre de logements sociaux dont les permis de construire ont été délivrés : 58

A noter qu'un de ces permis portant sur 40 logements a fait l'objet d'un recours par les voisins.

Reste à construire d'ici à 2025, à condition d'avoir les terrains : 408 auxquels devront se rajouter ceux à construire suite à la réalisation de nouvelles résidences principales



EN MÉMOIRE D'EVELYNE MARTIN

Le 29 février 2016, quand Evelyne a été placée en congé maladie, pour le personnel communal, les élus, ce fut tout à la fois l'inquiétude et l'espoir, l'assurance qu'elle allait vite retrouver son poste au service de l'eau, au Centre Technique Municipal.

Sa joie de vivre, son rire, sa manière enthousiaste et volontaire d'aller de l'avant en dépit de la « maladie » et des divers traitements subis, ont forcé l'admiration de nous tous.

Entrée dans notre collectivité le 10 mai 2001, c'est sous contrat emploi solidarité jusqu'au 4 novembre 2001 qu'elle s'est intégrée à l'ensemble du personnel. Un contrat emploi consolidé du 5 novembre au 31 octobre 2006 l'a aidée à poursuivre ses repères dans les divers services jusqu'à sa nomination comme agent administratif stagiaire le 1er novembre 2006 et titularisée le 1er novembre 2007.

Après la réussite de l'examen professionnel correspondant, elle a été nommée adjoint administratif territorial de 1ère classe à compter du 1er novembre 2010.

Nous l'avons suivie et appréciée dans un déroulement de carrière régulier, à la satisfaction de ses cadres, collègues et responsables élus.

Présente à toutes les animations internes proposées, d'une bonne humeur constante et communicative ce fut un plaisir pour nous tous de la côtoyer.

Le 27 janvier 2017, « la maladie » l'a vaincue.

Evelyne, nous ne vous oublions pas.



ESPACE DE LIBRE EXPRESSION

Mesdames, Messieurs, et vous tous mes chers Amis,

Depuis 2008 je me suis engagé dans la vie publique, au sein du Conseil municipal de La Cadière et du Conseil Communautaire, suivi en 2012 d'un mandat de juge consulaire à Toulon.

La Loi de 2016 de Modernisation de la justice du XXIème siècle est venue modifier la règle en imposant une incompatibilité avec les mandats électifs. Cette Loi m'oblige donc à faire un choix.

Depuis la transformation de la Communauté de Commune Sud Sainte Baume en Communauté d'agglomération, force est de constater que les transferts de compétence constituent un abandon de la gestion municipale et un affaiblissement généralisé de l'action Politique Municipale... Les Cadièrens et les Cadièrennes doivent prendre conscience que l'agglomération devient, de fait, une simple "chambre d'enregistrement", y compris pour les élus d'opposition. Quel intérêt ?? Quelle considération pour nos concitoyens ?

Les difficultés grandissantes des entreprises varoises, m'ont amené à m'investir à titre bénévole, dans le contentieux commercial et surtout dans l'aide et l'assistance des entreprises en difficultés, contribuant par mes compétences, mes capacités à mener à bien cette fonction utile et d'intérêt général.

Je tiens à remercier Mesdames LUQUET et DOSTES qui n'ont pas démerité, travaillant sans relâche pour notre Village, et qui continuent leur mandat toujours dans l'intérêt général.

Ainsi avec ces quelques dix années écoulées, sachez que c'est avec un grand plaisir et ardeur que j'ai rempli la mission que vous m'aviez confié. La Cadière mérite de se moderniser, d'avoir une véritable vision et de réussir son entrée dans notre XXIème Siècle.

Je reste toutefois au service de mes colistières, de l'équipe de la minorité et de notre Village, et vous remercie de votre soutien.

Olivier BONNET



BILAN DES TRAVAUX DEPUIS JANVIER 2017

(Liste non - exhaustive)

TRAVAUX D'INVESTISSEMENT ET D'ENTRETIEN RÉALISÉS

- **Avenue de la Libération** : réparation fuite sur réseau d'eau potable.
- **Bâtiments communaux** : renforcement et extension du réseau fibre optique pour amélioration de la dématérialisation informatique, de la connexion internet et de la téléphonie. (Ecole maternelle, Espace Culturel et futur point d'accueil multi services.)
- **Chemin de Baravéou** : en partenariat avec la Communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume, installation d'une citerne d'eau pour la lutte contre les incendies de feux de forêt.
- **Chemin de Marenc et des Costes** : dans le cadre des travaux obligatoires imposés par le P.P.R.I.F. (Plan de Prévention des Risques d'Incendies de Forêt), élargissement et requalification du chemin avec le début de la tranche conditionnelle n°3 à partir de l'intersection du chemin de la Croix des Signaux, suivie de la tranche conditionnelle n°4 (dernière tranche) dans la continuité.
- **Chemin de Marenc et des Costes** : pose d'une glissière de sécurité pour sécurisation d'un accotement.



Avenue de la Libération



Chemin de Baravéou



Bâtiments communaux - Pendant



Bâtiments communaux - Après



Chemin de Marenc et des Costes - Avant



Chemin de Marenc et des Costes - Après



Chemin de Marenc et des Costes - Pendant



Chemin de Marenc et des Costes - Pendant



Chemin de Marenc et des Costes - Après





- **Chemin des Aires Sainte Madeleine** : pose de barrières pour protection piéton et fluidifier la circulation routière.
- **Chemin du Cros d'Amic** : reprise du carrefour avec le chemin de Marenc et des Costes et captation des eaux pluviales en amont.
- **Chemin du Cros d'Amic** : reprise accotement pour élargissement partiel de la voirie.
- **Chemins communaux** : fauchage des bords et des accotements.
- **Cimetière** : création d'une quarantaine de columbariums supplémentaires.
- **Mairie annexe** : agrandissement et requalification du bureau de la Police Municipale.
- **Place Saint André** : sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté d'Agglomération, réhabilitation du Christ sur sa croix.
- **Rue Aristide Briand** : réalisation de l'opération de Logements Sociaux « La Farigoule » pour 23 logements.



Cimetière - Après



Chemin des Aires de Sainte Madeleine - Après



Chemin du Cros d'Amic - Avant



Chemin du Cros d'Amic - Pendant



Chemin du Cros d'Amic - Après



Chemin du Cros d'Amic - Après





Chemins communaux - Pendant



Chemins communaux - Après



Mairie Annexe - Police Municipale



Place Saint André - Avant



Place Saint André - Après



Rue Aristide Briand - Après



- **Square Edmond Mori (chemin des Baumes)** : requalification et aménagement du jardin de la Tour (espaces verts et aire de jeux pour enfant).
- **Village** : extension de la zone de couverture de la vidéoprotection par le biais d'installation de caméras supplémentaires – Tranche 2.
- **Village** : en partenariat avec la Communauté d'Agglomération Sud Saint Baume, installation dans le cadre de la vidéoprotection, de caméras à lecture de plaque d'immatriculation aux entrées et sorties de ville.
- **Village** : réparation et remise en eau d'une des deux fontaines historiques de la Place Jean Jaurès.
- **Village** : traitement phytosanitaire des platanes du domaine public.
- **Village (partie haute) – Centre ancien – Avenant phase 1** : sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume, au droit de la rue des Anciennes Ecoles et du carrefour entre les accès de la Place Sainte Madeleine, de la rue Paradis et de la Place des Pénitents Blancs, reprise du réseau de distribution d'eau potable par la commune en parallèle de la reprise du réseau d'assainissement par le S.I.V.U. (Syndicat Intercommunal à Vocation Unique regroupant les communes de La Cadière d'Azur, du Beausset, du Castellet), de l'enfouissement des réseaux aériens de distribution (électricité – téléphonie – éclairage public) et de la reprise du revêtement de la voirie par la C.A.S.S.B. (Communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume).



Square Edmond Mori - Chemin des Baumes - Après



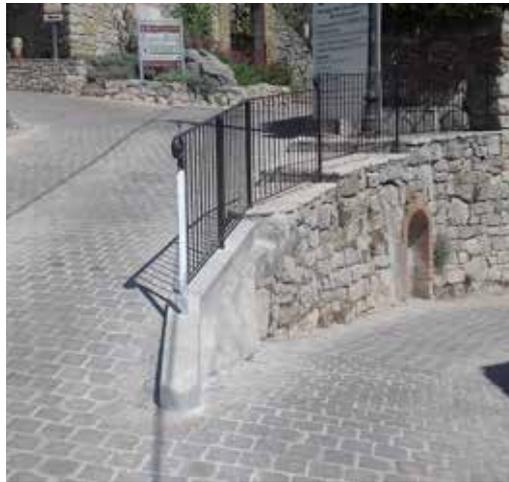
Square Edmond Mori - Chemin des Baumes - Pendant



Village - Pendant



Village-Centre Ancien - Avenant phase 1 - Pendant



Village-Centre Ancien - Avenant phase 1 - Après

Village - Pendant



Village - Pendant

Village - Après

TRAVAUX D'INVESTISSEMENT ET D'ENTRETIEN EN COURS

- **Chemin de Cuges haut** : dans le cadre des travaux préconisés par le P.P.R.I.F. (Plan de Prévention des Risques d'Incendies de Forêt), élargissement et requalification partiels du chemin.
- **Chemin des Aires Sainte Madeleine** : création d'une nouvelle aire de stationnement avec éclairage public et sous couverture vidéoprotection.
- **Rue Aristide Briand** : création d'un point d'accueil multi services (ancienne Caisse d'Épargne) dans le cadre de l'Agenda d'Accessibilité Programmé (L'Ad'AP) conformément à la loi pour les établissements recevant du public.
- **Village** : réfection et renforcement du réseau d'alimentation en eau potable.
- **Village (partie haute) – Centre ancien – Phase 2** sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume, au droit de la porte Mazarine, de la rue Blanquerie, de la rue du Greffe, de la Place des Consuls (plateau supérieur compris).



Chemin de Cuges Haut - Pendant



Chemin des Aires Sainte Madeleine - Avant



Chemin des Aires Sainte Madeleine - Pendant



Chemin des Aires Sainte Madeleine - Pendant



Village - Pendant



Village - Pendant



Village - Centre Ancien - Phase 2 - Avant

TRAVAUX D'INVESTISSEMENT ET D'ENTRETIEN A VENIR

- **Avenue Henri Jansoulin** : renforcement et mise en sécurité de la barre rocheuse servant d'assise pour le village.
- **Boulodrome** : reprise et amélioration de l'éclairage avec ampoules basse consommation électrique. (Tranche 2.)
- **Bureau de La Poste** : réfection de la couverture / toiture.
- **Chapelle Sainte Anne** : réfection de la couverture / plafond.
- **Chemin des Baumes** : réalisation d'un terrain de jeux multisports (city stade).
- **Ecole maternelle** : reprise sécurisée des espaces extérieurs donnant sur la rue des Aires Longues et sur la rue Aristide Briand.
- **Ecole élémentaire** : pose de filtre anti – regard extérieur sur les fenêtres côté rue Paul Bert.
- **Eglise Saint André** : réfection partielle de la couverture / toiture.
- **Cimetière** : nouvelle tranche d'extension de caveaux.
- **Parking des Anciens combattants** : reprise partielle du revêtement du trottoir piéton.
- **Place Charles de Gaulle** : requalification du revêtement, de la signalisation routière horizontale de la voirie, réaménagement de l'éclairage public et de l'accessibilité dans le cadre de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (LAD'AP) conformément à la loi pour les établissements recevant du public.
- **Stade Municipal** : reprise partielle de l'ancien grillage de l'enceinte en grillage rigide – Tranche 2.
- **Traverse de la Miséricorde** : requalification et aménagement de la voirie.
- **Traverse des Pénitents Noirs** : requalification et aménagement de la voirie.
- **Village (partie haute) – Centre ancien – Avenant phase 2** : sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume, au droit de la Place des Prudhommes.
- **Village (partie haute) – Centre ancien – Phase 3** : sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume, au droit de la rue de l'Horloge, de la Traverse Marquand, de la Calade de la Petite ruelle (partie basse) et de la rue de la Colle, reprise du réseau de distribution d'eau potable par la commune en parallèle de la reprise du réseau d'assainissement par le S.I.V.U. (Syndicat Intercommunal à Vocation Unique regroupant les communes de La Cadière d'Azur, du Beausset, du Castellet), de l'enfouissement des réseaux aériens de distribution (électricité – téléphonie – éclairage public) et de la reprise du revêtement de la voirie par la C.A.S.S.B. (Communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume).



Village - Centre Ancien - Phase 2 - Pendant



TRAVAUX RÉALISÉS EN DIRECT PAR LES SERVICES TECHNIQUES MUNICIPAUX

(Liste non - exhaustive)

Entretien Général



Curage bassin de rétention pluvial chemin des Roquettes



Raccordement fibre optique sur bâtiments communaux



Débroussaillage caniveau chemin des Roquettes - Avant - Après



Reprise ceinture béton arbres école élémentaire - Pendant



Reprise ceinture béton arbres école élémentaire - Après



Fenêtre cassée école maternelle - Avant Après



Pose barreaux fenêtre rue Aristide Briand école maternelle
Reprise peinture piste cyclable école maternelle



Entretien Général



Nettoyage cours écoles élémentaire et maternelle - Pendant

Après

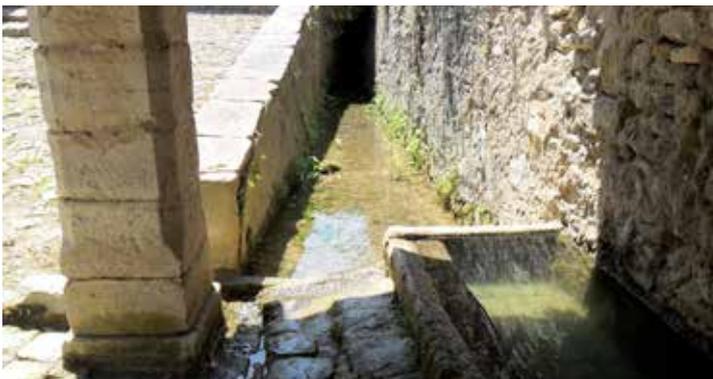


Nettoyage parvis Espace Culturel

Reprise grillage parking Espace les Abattoirs



Entretien Fontaine Saint Jean - Pendant



Entretien Fontaine Saint Jean - Après



Entretien Général



Nettoyage Place Jean Jaurès - Pendant



Nettoyage Place Jean Jaurès - Après



Nettoyage Place Jean Jaurès - Après

Nettoyage rue Gabriel Péri



Pose distributeur de sacs pour déjections canines rue Paradis

Réparation éclairage d'appoint rue des Aires Longues



Reprise entretien porte foyer municipal rue Marx Dormoy



Pose cloisons amovibles bureaux de vote salles communales



Entretien Général



Aménagement Square E. Mori-Chemin des Baumes



Formation nacelle - Village



Pose panneaux d'affichage pour élections - Village - Pendant



Pose panneaux d'affichage pour élections - Village - Après



Service propreté rue Paradis - Place Sainte Madeleine - Pendant



Service propreté rue Gabriel Péri - Place Jean Jaurès



Service propreté Place Charles de Gaulle



Service propreté Square E. Mori-Chemin des Baumes



Espaces Verts



Arrosage jardinières avenue André Favory



Entretien arrosage automatique avenue de la Libération



Fleurissement avenue de la Libération



Débroussaillage chemin des Baumes



Plantation jardinière Place Sainte Madeleine



Entretien jardinières rue des Aires Sainte Madeleine



Entretien environnement oratoire - R.D. 66 - Pendant



Entretien environnement oratoire - R.D. 66 - Après



Espaces Verts



Fleurissement Square Emile Préboist



Elagage rue des Grenadiers - Avant



Reprise espaces verts Square Emile Roux - Pendant



Elagage rue des Grenadiers - Après



Reprise espaces verts Square Emile Roux - Pendant



Reprise espaces verts Square Emile Roux - Après



Reprise jardinière rue Paradis - Pendant



Reprise jardinière rue Paradis - Après



Voirie



Reprise revêtement Ancien chemin de Cuges à La Cadière



Reprise accotements avenue des Oliviers



Effacement jardinière avenue Henri Jansoulin



Reprise trottoir avenue de la Libération



Entretien caniveau - buse Carraire de Pibarnon



Réduction végétation pour visibilité routière chemin de Cuges bas



Remplacement grilles pluvial chemin de la Bégude



Reprise accotements chemin de la Péguière



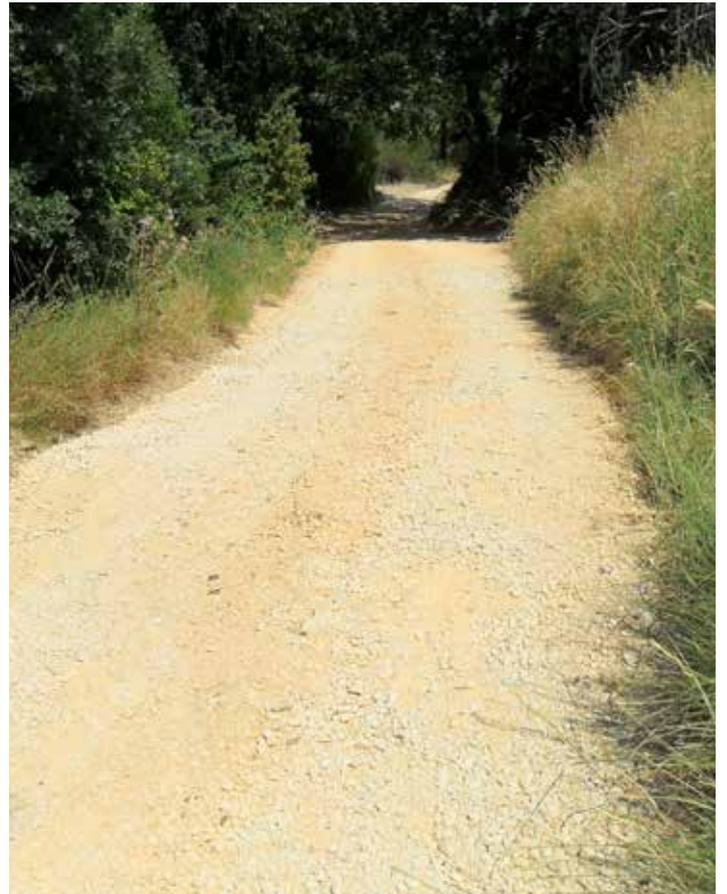
Voirie



Reprise revêtement chemin de Pibarnon - Avant



Reprise revêtement chemin de Pibarnon - Pendant



Reprise revêtement chemin de Pibarnon - Après



Reprise scellement coussins berlinois chemin de Saint Marc



Reprise accotements chemin de Sainte Croix



Reprise ornière chemin des Baumes - Avant



Reprise ornière chemin des Baumes - Après



Voirie



Reprise accotements chemin des Vaussiers bas



Débroussaillage et curage bassin de rétention chemin du Pas d'Antuni



Nids de poule chemin du Pas d'Antuni - Avant



Nids de poule chemin du Pas d'Antuni - Après



Nids de poule chemin du Pas d'Antuni - Après



Sécurité voirie chemin Marenc et des Costes - Avant



Sécurité voirie chemin Marenc et des Costes - Après



Reprise ornière chemin piétonnier de Saint Marc - Pendant



Reprise ornière chemin piétonnier de Saint Marc - Après



Voirie



Pose panneau de voirie Place Sainte Madeleine



Remise en service mobilier urbain pour rue Paul Bert (écoles) piétonne



Remplacement panneaux Village de Caractère aux entrées de ville - Avant



Remplacement panneaux Village de Caractère aux entrées de ville - Après



REQUALIFICATION ET AMENAGEMENT DU VILLAGE (PARTIE HAUTE) – CENTRE ANCIEN – PHASE 2

Après la réalisation d'une première phase concernant la Place des Bergers, la rue de l'Octave, la rue de la Rate, la rue de l'Hôpital, la Place Saint André, la Place Sainte Madeleine, la rue Paradis et la rue des Anciennes Ecoles (avenant), les travaux de requalification et d'aménagement du

Centre Ancien (partie haute) du village, sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume, se poursuivent désormais au droit de la Porte Mazarine, de la rue Blanquerie, de la rue du Greffe de la Place des Consuls (plateau supérieur compris).



Village Centre Ancien-Avant



Village Centre Ancien-Pendant



Village Centre Ancien-Pendant



Village Centre Ancien-Pendant



ELARGISSEMENT ET REQUALIFICATION DU CHEMIN DE MARENC ET DES COSTES DANS LE CADRE DES TRAVAUX OBLIGATOIRES DU P.P.R.I.F. (PLAN DE PREVENTION DES RISQUES D'INCENDIES DE FORÊT) IMPOSES PAR LES SERVICES DE L'ETAT



Chemin Marenc et des Costes - Pendant

C'est fini !!!



Chemin Marenc et des Costes - Après



Accueil Jeunesse de la Commune de la Cadière

Depuis un peu plus d'un an, l'Accueil Jeunesse de la Commune de la Cadière (AJCC) ouvre ses portes tous les après-midis de la semaine avec notamment un point fort sur l'accueil des mercredis et samedis. Actuellement une cinquantaine d'enfants (dont 28 ont adhéré) gravitent autour de cette structure avec une fréquentation variant selon les jours de la semaine et les périodes de l'année.

De nombreux projets ont ainsi vu le jour, avec la participation de la population adolescente à la vie sociale de la commune : Téléthon, exposition, participation aux festivités...

Participation des jeunes à des sorties extérieures au village : visite du MuCEM, journée à Monaco, Séjour en Lozère, après-midis bowling, VTT, journée inter-centre...

Et de nombreux moments conviviaux au sein même du foyer avec des jeux, des goûters, des rencontres et des échanges.

L'équipe de l'AJCC propose pour cet été 2017

un accueil et des activités selon les grandes lignes suivantes :

Ouverture de l'accueil tous les jours de la semaine du lundi au vendredi de 9h/12h et 14h/18h – (fermeture les samedis et dimanches) avec un accueil libre, des activités mais aussi des sorties.

Séjour en Lozère, à Nasbinals. Equitation, randonnée et ballade VTT.



Sortie à la journée à Monaco, visite du centre ancien et du musée océanographique. Découverte du palais et des jardins.



Sortie inter centre à Bandol autour d'un tournoi de foot.



Dates des projets et grandes sorties :

- Lundi 10 juillet** : Journée canoë dans le haut var – 10 jeunes – 20€.
- Jeudi 13 juillet** : Village du Castellet, après-midi – 7 jeunes.
- Du lundi 17 au vendredi 21 juillet** : Atelier graph, après-midi – 7 jeunes.
- Lundi 24 juillet** : Atelier cuisine, après-midi – 7 jeunes.
- Mardi 25 juillet** : Rando VTT, après-midi – 7 jeunes.
- Vendredi 28 juillet** : Journée Bubble Foot et Lazer Game – 10 jeunes – 15€.
- Jeudi 3 août** : Accrobranche, après-midi – 7 jeunes – 10€
- Mercredi 9 et jeudi 10 août - MINI CAMP** : Canoë/VTT/accrobranche, camping dans le haut var – 10 jeunes – 35€
- Mercredi 16 août** : Plongée Masque Tuba au port d'Alon – 7 jeunes – 12€
- Vendredi 18 août** : Aqualand, journée – 14 jeunes – 15 €
- Mercredi 30 août** : Karting, après midi – 7 jeunes – 25€
- Vendredi 1er septembre** : Bike parc, après midi – 7 jeunes - 12 €

Mairie de la Cadière d'Azur

Accueil Jeunesse Commune Cadière - AJCC

142 Avenue pichou Espanet • 83740 LA CADIÈRE 'AZUR04

.94.62.30.64/06.50.69.74.07

Courriel : accueiljeunesse@lacadieredazur.fr

Votre planning complet sur facebook :

ajcc83 et sur internet www.lacadieredazur.fr

Attention, le planning est donné à titre indicatif et peut être modifié.



Crèche parentale un, deux, trois soleil



Le 10 avril 2017, le conseil municipal du CASTELLET a voté unanimement une subvention de 45 000 €.

Le 14 avril 2017, le conseil municipal de la CADIÈRE D'AZUR a voté à la majorité, 3 votes contre de l'opposition, une subvention de 45 000 €

Depuis 2 ans (exercices 2015 et 2016), les comptes de l'association présentent un déficit et la subvention attribuée par le conseil municipal était vitale pour la crèche.

Cette évolution de la subvention par rapport à la subvention attribuée en 2015 et 2016 est la conséquence directe des évolutions réglementaires concernant les crèches : la « Prestation de Service Unique » mise en place depuis plusieurs années et qui a fortement diminué la contribution financière des familles au fonc-

Les communes du CASTELLET et de la CADIÈRE D'AZUR soutiennent la crèche située au Plan du CASTELLET.

tionnement des crèches a imposé à une facturation à l'heure de présence effective, et fait entrer la fourniture des repas et des couches dans le budget de la crèche, la location... De nouvelles obligations sanitaires pour la préparation des repas...

Sans le soutien des mairies l'association serait déficitaire depuis plusieurs années.

Cependant, pour importantes que puissent être les subventions attribuées, ces aides financières n'ont rien d'exceptionnel.

Au cours des 5 dernières années, la crèche a, presque systématiquement, accueilli chaque année environ 78 enfants CASTELLANS et CADIÈRENS.

Robert DELEDDA, 1^{er} adjoint précise que l'association n'a aucun but lucratif, et une partie non négligeable du travail (gestion administrative de l'établissement, participation aux gardes, petits entretiens des locaux et du jardin...) est effectuée bénévolement par les parents dans le cadre associatif.

De plus, 6 parents bénévoles assurent les fonctions de présidente, vice-présidente, se-

crétaire, secrétaire adjointe, trésorière, trésorière adjointe et, 17 employés (14.8 ETP) qui, jour après jour, assurent un travail de qualité.

L'association a donné et donne satisfaction à nos partenaires (CNAF, CAF, MSA, PMI...) et pouvoir bénéficier de ce mode de garde a toujours été très apprécié des familles CASTELLANES et CADIÈRENNES.

La crèche parentale n'est pas qu'un lieu de garde pour les enfants en bas âge.

Les parents ne se contentent pas de payer pour que leur enfant soit gardé : ils doivent s'investir dans la structure, y assumer des responsabilités variées, assurer des heures de garde d'enfants avec les professionnelles...

"Un, deux, trois SOLEIL", c'est aussi des relations fortes entre parents et professionnelles, des opportunités de travail ou de formation, des enfants qui grandissent ensemble, des CASTELLANS et DES CADIÈRENS qui se rencontrent et œuvrent ensemble pour un but commun, un apprentissage de la vie associative et de la parentalité, un lieu d'engagement, de solidarité...

Les responsables de la crèche font le bilan de leurs actions ...



La crèche 123 Soleil vous accueille

2016 a été une très belle année pour l'association. Nous avons accueilli 98 enfants sur l'année civile pour occuper à tour de rôle les 37 places de notre multi-accueil collectif en accueil régulier, occasionnel ou d'urgence. L'assemblée générale de juillet a abouti à l'élection d'un nouveau bureau de 6 membres bénévoles. Elisa Pimpin, secrétaire de l'année précédente est ainsi devenue présidente, accompagnée par 5 nouvelles mamans entrant

pour la première fois au sein du bureau de la crèche.

La rentrée 2016 s'est faite sur le thème des 4 éléments : le feu, l'air, la terre et l'eau. Cela permet de dynamiser le projet en déclinant des activités tout au long de l'année : visite de la caserne des pompiers, atelier jardin, ateliers graphiques sur les animaux qui vivent sous terre, dans l'eau, manipulation de terre, de sable, jeux d'eau...

L'atelier d'éveil musical animé par Yohan, musicien qui intervient chaque semaine dans chaque section, continue de nourrir la curiosité de tous nos petits membres et il a cette année encore un véritable succès.

Cette année 2017 marque la réécriture du projet pédagogique basé sur la bienveillance et la dimension familiale de la structure, la révision du plan de formation des salariés ainsi que la collaboration avec un nouveau prestataire

pour les repas des enfants leur offrant des produits frais avec l'introduction de produit bio dans les menus.

Nous remercions les familles pour leur gentillesse et leur engagement, les mairies de la Cadière d'Azur et du Castellet pour leur soutien moral et financier et toute l'équipe de la crèche pour leur implication et leur compréhension. Merci enfin aux partenaires bénévoles du bureau qui donnent de leur temps et de leur énergie pour faire vivre ce beau projet.

Lieu d'échanges et de rencontres, la crèche est heureuse de partager les temps forts qui rythment l'année avec les familles. La nature associative de la structure nous permet de leur offrir une proximité, une écoute, un encadrement qui serait impossible sans un fort investissement de chacun, donc un grand MERCI à tous.

Bien amicalement, L'association 123 soleil



Les Petits Reporters Cadièrens !



du calme après un reportage...

C'est à l'initiative de la Circonscription de Sanary-sur-Mer avec son inspectrice de l'Éducation Nationale Géraldine GAUDINO, que l'opération des Petits Reporters a vu le jour pour cette rentrée 2016-2017, avec le soutien de la Communauté d'Agglomération Sud Sainte - Baume et des municipalités concernées. Louis FANGOUSSE (Maître Animateur Informatique) a imaginé ce « concours » afin de permettre une application concrète de l'usage du numérique au travers des tablettes que la CASSB a mis à disposition pour les élèves. Il a coordonné ce beau projet aux côtés de Céline SOLA pour les enfants de Sud Sainte- Baume.

19 classes ont participé à ce projet des petits reporters dont deux de l'école Paul BERT :

- les CE2-CM1 de Laurence GAUTHIER ont réalisé une très belle vidéo sur les réservoirs de la CADIÈRE D'AZUR
- tandis que les CE2 de Willy VELLA se sont intéressés à la pétanque. Une très belle expérience pour les enfants qui ont endossé le rôle de journaliste avant de s'initier aux techniques du montage.

Afin de récompenser les 19 classes, la CASSB les a conviées en juin à la Maison du Terroir et du Patrimoine pour une journée riche en animations tandis que leurs vidéos ont été mises en lignes sur le site de l'agglomération.

CASSB / SEMAINE EUROPÉENNE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE.

Pour la troisième année consécutive la Communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume a organisé la Semaine Européenne du Développement Durable.

Thème retenu cette année par la CASSB : le développement durable au service du bon et du beau.

Au programme 10 ateliers ont été proposés aux 1500 élèves venus de tout le territoire.

Les thèmes abordés étaient : les abeilles, le vignoble, les plantes aromatiques, les plantes tinctoriales et le recyclage.

Trois classes de la Cadière d'Azur ont participé à cette très belle manifestation :

Les 2 classe de CE1 avec Mesdames Corbani et Viau, la classe de CP avec Madame Escuyer.

Après le pique-nique dans les restanques de la Maison du Terroir et du Patrimoine, les élèves sont repartis avec un baume à lèvres bio, un sirop naturel, un marque page peint avec de la peinture naturelle.... de belles expériences et jeux partagés... et de nombreuses connaissances scientifiques dans chacun des domaines étudiés, et surtout un joli sourire de satisfaction d'avoir vécu une journée bien remplie.

Quelques informations sur la fin de l'année à l'école élémentaire Paul Bert

Pour les grands du cycle 3 (CM1, CM2) et leurs maîtresses : mesdames Lafaye et Casanova, quatre évènements ont marqué la fin de l'année scolaire :

Le 8 juin, une sortie vélo aux Embiez,

Le 29 juin, nouvelle sortie sur le sentier sous-marin de Port d'Alon : puis le joyeux spectacle de fin d'année sur le thème de la Comédie Musicale, spectacle préparé avec le concours de Madame Ladrey; Et, plus sérieux, pour préparer l'entrée en 6°, une rencontre « lecture » avec le collège du Vigneret

Les classes du cycle 2 (CP CE1 CE2) et leurs institutrices : Laurence Gauthier et Willy Vella, ont participé à l'école du Développement Durable et ont réalisé un travail sur le patrimoine dans le

cadre « des Petits Reporters » (voir articles ci dessous). L'École du Développement Durable a inspiré le spectacle de fin d'année dont les héros étaient « les petites Bêtes »

Le 30 juin, ils se sont rendus à une sortie PETANQUE à Saint Cyr (et ils ont gagné la coupe !!!) accompagnés de Régis Grégoire qui les entraîne une partie de l'année.

Ajoutons que le 11 mai, grâce au travail de Victoria Ladreyt (intervenante en musique) les classes de mesdames Betini et Gauthier ont participé à une rencontre de chorales à Bandol,

Le 19 juin, Olivier Dutto, auteur de BD, est venu dédicacer « Les Petits Diables »

On travaille mieux dans une école où on est heureux !

En dernière minute :

Malgré protestations et pétitions, réunion du Conseil d'Ecole, la rentrée 2017/2018 se fera avec une classe de moins en maternelle

Suite aux résultats d'une enquête sur les Nouveaux rythmes scolaires, et un vote aux Conseils d'Ecole, il est possible que soit décidé le retour à la semaine de quatre jours.



CASSB / MUNICIPALITE : CONFERENCE JEAN - MICHEL COUSTEAU

« La mise en place de l'École du Développement Durable sur l'ensemble du territoire de la Communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume depuis la rentrée 2015-2016 porte aujourd'hui ses fruits.

Cette sensibilisation aux enjeux du développement durable nous semble fondamentale pour préserver notre patrimoine et construire l'avenir. Donner les moyens à tous les élèves des écoles primaires et maternelles du territoire de devenir de futurs éco-citoyens responsables, voilà notre objectif !

Aussi le 15 mai 2017, une conférence animée par Jean-Michel COUSTEAU au Théâtre Galli à Sanary-sur-Mer a été organisée. Son intervention a porté sur la mer, la diversité des espèces marines dont nous dépendons tous et de l'impact de nos déchets dans les océans. Une rencontre exceptionnelle avec un défenseur de la cause environnementale, internationalement reconnu !

Des élèves de l'école Paul BERT de la CADIÈRE D'AZUR, élèves de Stéphanie CASANOVA (CM2) et de Cécile LAFAYE (CM1 / CM2) faisaient partie des 800 élèves ayant participé à cette très belle conférence.



Opération Passerelle

La première rentrée à la maternelle était souvent une épreuve. Aujourd'hui, pour éviter les pleurs, les parents viennent poser les questions sur le fonctionnement de l'école afin de se rassurer eux aussi...



Spectacle Maternelle



LA MIAJ

La MIAJ est présente à La Cadière
les 2^e et 4^e vendredis de chaque mois,
dans les locaux de l'AJCC aux anciens abattoirs.

Une animatrice y accueille les Jeunes âgés de 16 à 25 ans
sur rendez-vous (tel : 04 94 62 30 64)

Elle répond aux questions,
donne toutes les informations sur les formations,
les possibilités d'apprentissage,
les emplois d'avenir, la Garantie Jeune ...

Attention, la période légale de signature des contrats d'apprentissage et d'alternance
va de juillet à décembre.

Un accompagnement spécifique peut être mis en place. Ne pas laisser passer la date.



COMITE COMMUNAL FEU DE FORET RESERVE COMMUNALE DE SECURITE CIVILE :

**Début de saison pour les hommes et femmes
en « orange » !!!**

**Merci à eux pour le travail accompli participant à la
sécurité de tous !!!**

Tous les membres du CCFF sont bénévoles, originaires de différents quartiers de la commune...

Leur principale qualité est leur parfaite connaissance du territoire communal.

Intégrés au dispositif officiel des secours, ces bénévoles sont formés et équipés pour effectuer leurs missions : prévenir et informer, sensibiliser et responsabiliser la population au respect de la forêt et aux risques d'incendies ; surveiller les massifs forestiers pendant les périodes à risques ; alerter et intervenir éventuellement sur les feux naissants ; guider les secours ; ravitailler les pompiers et la population sur les lieux des sinistres.



**Les conseils et gestes simples
pour prévenir les incendies :**

LA FORET :

- Je vois de la fumée dans la forêt, j'alerte le 112.
- Je n'apporte pas de feu en forêt (cigarette, barbecue...).
- Je gare mon véhicule aux emplacements prévus pour laisser libre le passage aux véhicules de secours.
- Je respecte les panneaux d'interdiction. Je ne pénètre pas en forêt en voiture ou en moto sur les pistes interdites à la circulation.

LA MAISON :

- Je débroussaillie et je maintiens débroussaillé autour de chez moi.
- Je nettoie ma toiture et mes gouttières avant l'été.
- J'éclaircis les arbres, j'élague les branches basses et je maintiens les feuillages des arbres à plus de 3 m de la maison
- Je ne place pas de tas de bois contre ma maison ni de réserve de combustible.

LE FEU ARRIVE :

- J'ouvre le portail de ma maison pour faciliter l'accès des secours.
- Je rentre les tuyaux d'arrosage et ma motopompe. Ils me serviront à éteindre les petits foyers après le passage du feu.
- Sauf ordre d'évacuation, je ne quitte pas ma maison construite en maçonnerie, j'y suis en sécurité. Je ne vais pas chercher mes enfants ou petits-enfants à l'école.
- Je ferme les portes, les volets et le registre de la cheminée et je remonte mes stores pour éviter la propagation du feu dans ma maison.



Office de Tourisme de La Cadière

L'Office de Tourisme a obtenu la labellisation

« Vignobles & Découvertes. »

La Communauté d'agglomération Sud Sainte Baume, pour la destination Vins de Bandol en Provence Sud Sainte Baume, a obtenu le Label "Vignobles & Découvertes", le 14 mars 2017, pour une durée de trois ans. Cela concerne pour La Cadière :

- L'Office de Tourisme
- des Domaines viticoles
- des Restaurants
- des hébergements
- des événements



Ce label est en cohérence avec le programme « Odyssea croissance bleue et verte », obtenu il y a un an et demi, le projet « stratégie de développement touristique durable et intégré – horizon 2020 », il intègre un positionnement de marque de destination touristique, la mise en réseau des acteurs du territoire et l'émergence d'une offre structurée par des itinéraires thématiques au départ des ports vers le haut pays.

Un service de cars à votre service VARLIB :

Depuis 2009, le Conseil Départemental a mis en place un service de cars qui fonctionne journalièrement à La Cadière. Plusieurs passages, sur l'arrêt de bus du Chemin des Baumes permettant de se rendre à Bandol, Saint-Cyr, la Ciotat, Signes, Le Castellet, Le Beausset, La Seyne, Toulon et d'en revenir.

Depuis septembre 2013 les bus précédemment réservés aux scolaires, sont accessibles à tout public et inversement les collégiens et lycéens détenant un abonnement scolaire pour le bus peuvent emprunter toutes les lignes du réseau Varlib sur toute l'année civile.

Pour tout renseignement : www.varlib.fr
ou contacter l'Office de Tourisme

INFORMATION SUPPLEMENTAIRE

Marché hebdomadaire le jeudi matin. La rue est alors fermée aux véhicules.

NE PAS OUBLIER LA TAXE DE SEJOUR !

Nature des hébergements visés :

- les hôtels de tourisme
- les résidences de tourisme
- les villages de vacances
- les terrains de campings et les terrains de caravanage, ainsi que tout terrain d'hébergement de plein air
- les autres formes d'hébergement, dont les villas, les appartements proposés par les particuliers

Personnes assujetties :

La taxe de séjour est établie sur les personnes qui ne sont pas domiciliées sur la commune et n'y ont pas une résidence à raison de laquelle elles sont passibles de la taxe d'habitation.

La taxe de séjour est applicable quelle que soit la nature de la location à titre onéreux durant la période fixée par la commune (01 avril au 31 octobre)
Son versement se fait par chèque établi à l'ordre du Trésor Public, accompagné d'un état reprenant le nombre de personnes ayant logé dans l'établissement.

Catégories	Tarifs en vigueur par nuitée ou par unité de capacité d'accueil	Tarif proposé Taxe communale	Taxe additionnelle départementale	TOTAL
Hôtels 3* Résidences Tourisme 3* Meublés de Tourisme 3*	0,50 à 1,50 €	0,90 €	0,10 €	1 €
Hôtels 2* Résidences Tourisme 2* Meublés de Tourisme 2* Village Vacances 4 ou 5*	0,30 à 0,90 €	0,59 €	0,06 €	0,65 €
Hôtels 1* Résidences Tourisme 1* Meublés de Tourisme 1* ou sans Villages vacances 1, 2, 3* - Chambres d'hôtes	0,30 à 0,90 €	0,59 €	0,06 €	0,65 €
Terrains de camping et de caravane classés 3,4, 5*	0,20 à 0,55 €	0,41 €	0,04 €	0,45 €
Terrains de camping et de caravane classés 1, 2*	0,20 €	0,18 €	0,02 €	0,20 €
Camping à la ferme	Pas de tarif réglementé	0,18 €	0,02 €	0,20 €



VIDE-GRENIERS

L'Office du tourisme organise régulièrement des vide-greniers, le troisième samedi du mois de mars, et le troisième du mois de septembre.

- **Le Samedi 8 Avril** de 08h à 18h, un Vide-Greniers s'est déroulé toute la journée au Parking de la Font d'Abeille.

- **Le Samedi 16 Septembre** de 08h à 18h, un Vide-Greniers se déroulera toute la journée au Parking de la Font d'Abeille.



On danse à La Cadière

Dimanches 16 juillet et 13 août 20h30-23h

BAL, DANSES et MUSIQUES VARIÉES, avec le DJ Thierry. Organisé et offert par l'Office de Tourisme



Visite centre ancien et anecdotes

**Samedi 3 juin
Samedi 9 septembre**

Venez découvrir le dédale de petites ruelles chargées d'histoire à l'occasion d'une visite commentée du village, alternant explications historiques et anecdotes

ZUMBA

Vendredis 7 et 28 juillet et Vendredis 11 et 18 août 19h-20h

Zumba sur la Place Jean Jaurès avec Vanes'Gym. Manifestations offertes par l'Office de Tourisme.



**Vendredis 9-16-23-30 juin
Vendredis 8-15-22-29 septembre**

Découverte du Terroir à Vélo Electrique: Balade à vélo à assistance électrique, une nouvelle façon de découvrir la région au cœur de l'AOP Bandol. Oubliez votre voiture et découvrez à votre rythme le terroir de La Cadière en vous libérant des contraintes de distance, dénivelé et stationnement. Monsieur Caron peut vous proposer d'autres balades ou simplement des vélos électriques à louer (Var Ouest-E-Bike : 06.61.92.83.63). 9h à 12h, 26€/pers (dès 12ans, dès 1,5m)



Marché de Noël & Défilé de Santons

Dimanche 17 décembre :

L'Office de Tourisme organise un Grand Marché Artisanal dans la rue principale du village.

Au programme de cette journée : marché artisanal bien sûr, Défilé de Santons (grande animation sur le thème de la nativité : le groupe folklorique l'Escolo de La Cadière défile habillé comme les santons des crèches provençales vers 14h, crèche vivante, puis vin chaud et dégustation des 13 desserts offerts par la Municipalité).

NEWS



L'Office de Tourisme de La Cadière vient de créer son compte Instagram en vue d'étendre sa visibilité; n'hésitez pas à le consulter et vous abonner : **tourismecadiere Instagram**

Nous avons élaboré de nombreuses fiches de randonnée en 2016 pour la Communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume, nous avons décidé de les regrouper dans une brochure éditée début 2017, intitulée « Guide de randonnées et balades ».

Documents à disposition à l'Office de Tourisme.



Janvier 2017

Une exposition de CREA Diffusion intitulée « L'Animal et l'Homme » a amené les enfants des écoles à réfléchir sur les liens qui les unissent au monde animal. Une vingtaine de grands panneaux, très bien illustrés en présentaient différentes espèces et posaient finalement la question du droit des animaux. Le sujet de l'exposition de l'an prochain sera l'Inde et sa civilisation.



10 janvier 2017

Remise à l'AFM d'un chèque de **11 353,46€**



CINEMA AUTREMENT

Le 3 février, un jeune cadicien, Théo Giangrecco, élève de terminale-option cinéma, a présenté un de ses films préférés : Cinéma Paradisio : l'amour d'un enfant pour le cinéma qui n'est pas sans présenter quelque similitude avec l'intérêt de Théo pour le 7^e art.

Son intervention a été très appréciée. Ce n'était qu'un début, nous espérons que Théo viendra nous parler encore cinéma et même que d'autres jeunes Cadiérens se joindront à lui.

3 mars et 23 juin, Mireille Vercellino nous a promené en Irlande puis en Géorgie avec « Bellier » et « Depuis qu'Otar est Parti ». Mireille nous apporte chaque fois, avec sa sensibilité, un « autre » regard sur le cinéma.

Les programmes des prochaines rencontres ne sont pas encore établis mais notez qu'elles auront lieu les

Vendredi 22 septembre

Vendredi 20 octobre,

Vendredi 1^{er} décembre.

Amicalement et bon été de la part de l'équipe.



20 janvier 2017 - Vœux du Maire

Entouré de son conseil municipal, le Maire, René Jourdan a présenté aux employés municipaux ses vœux pour l'année 2017 les remerciant pour la qualité de leur travail qu'il s'agisse des services techniques ou administratifs.

Réunion empreinte de réelle convivialité.





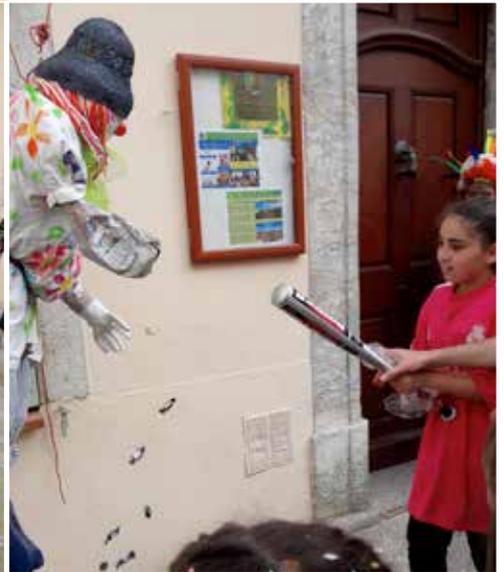
18 mars 2017 - Carnaval

Une nouvelle édition toute en couleurs, avec des enfants, des parents costumés en toute liberté, sans thème particulier.

Le défilé de la centaine de participants a déambulé dans le vieux village au son de la fanfare « Les Tontons Swingueurs ». Lors du passage devant la Résidence Autonomie Sainte Madeleine, nos Anciens ont participé joyeusement.

Caramentran a été jugé dans la bonne humeur autour d'un goûter festif (crêpes, bugnes, chocolat chaud, bonbons... etc)

Une play liste, préparée par l'Accueil Jeunesse, a clôturé cette journée particulièrement réussie grâce à la participation de bénévoles et des associations : l'Escolo, l'Amicale Laïque, La société de chasse, Art Cad.



19 mars 2017
comme dans toute la France, un hommage a été rendu à ceux qui sont morts au cours de la Guerre d'Algérie



30 avril 2017

Cérémonie d'Homage National aux Victimes et Héros de la déportation.

Au cours de son allocution le Maire a évoqué le sort dramatique des politiques allemands, français, juifs mais aussi des Tziganes, témoins de Jéhovah, homosexuels...

Bernard Coutelle rescapé des camps de concentration a témoigné comme chaque année.





Cérémonie 8 mai 2017

les enfants de l'école ont lu des textes émouvants travaillés avec le Directeur de l'école élémentaire Willy VELLA qui les accompagnait.



8 mai 2017

La foule des jeudis électro... ou le plaisir de se rencontrer



19 mai 2017

Fête des voisins

Dès 19h, la Municipalité a mis à la disposition des Cadiérens tables et chaises pour un pique-nique convivial. Le groupe « Suggy » a animé cette soirée.



Peintre japonaise 3 juin 2017

Dans le cadre de la 5° biennale internationale d'aquarelles de St Cyr, Keiko TANABE, aquarelliste renommée pour le traitement de la lumière dans ses oeuvres a choisi, la place Jean-Jaurès pour un de ses stages parmi toutes les possibilités offertes dans la région.

21 juin 2017 Fête de la musique

Concert de la Lyre vigneronne, puis Ball Breakers Tribut. Offert par la Municipalité.





ANIMATIONS



4 juin 2017

Peinture et musique

Le dimanche de Pentecôte, qui tombait cette année le 4 juin, les peintres sont sortis de leur atelier pour venir à la rencontre des Cadiérens et des promeneurs. Le centre du village a été décoré par les œuvres d'Antoine Bavoux, Sylvie Canot Kossentino, Pascal Cessou, Michèle De Agostini, Michèle Gattulo, Joanna Hanc, Agnès Laporte, Emmanuel Le Pogam, Isabelle Moretto, Marilyn Mouly, Laurence Raepsaet, Pierrette Roman, Gérard Troubat, Tony Verdonck. Sans oublier les nombreuses aquarelles de l'atelier « Couleur d'Eau ».

Animation musicale pour l'apéritif et à 19h30 concert place Jean Jaurès avec le groupe « Garoswing ».



24 juin 2017, Feu de la Saint JEAN

place Jean Jaurès pour la retraite aux flambeaux jusqu'au Monument aux Morts avec la participation du groupe folklorique l'Escolo.

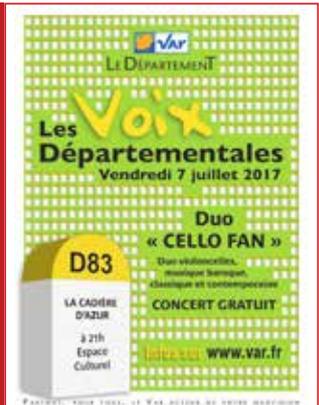
Vendredi 7 juillet 2017 Grand Concert de musique classique

Le Conseil Départemental du Var, dans le cadre de la tournée varoise « les Voix départementales » s'est arrêté à La Cadière avec le duo "CELLO FAN".

Cette soirée a mis à l'honneur **un duo de violoncellistes virtuoses, Frédéric et Florent AUDIBERT** qui ont transporté le public, pas prêt d'oublier.

Les Grands Duos de J. OFFENBACH et les airs variés de W. A. MOZART.

Généreux, complices, ils ont enflammé et conquis un auditoire admiratif et reconnaissant. La municipalité de La Cadière remercie chaleureusement le Conseil Départemental du Var.



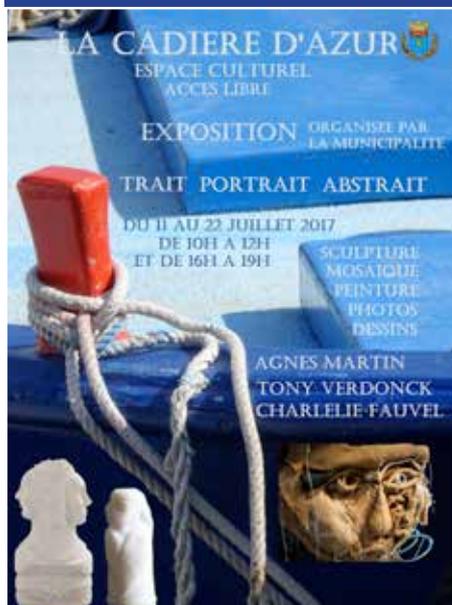


Du 11 au 22 juillet

Charlelie FAUVELI,
Agnes MARTIN et Tony VERDONCK

présenteront à l'Espace Culturel
leurs dernières créations :
photos, dessins, peintures,
sculptures et mosaïques.

Ouverture de 11h à mid
et de 16h à 19h.



14 juillet 2017

Avec Laurent Teatino,
puis un DJ, place Jean Jaurès



jeudi 13 juillet 2017 Lou Baleti deï Cadiero

La municipalité et « Boulègue Cadière » proposent :

A partir de 20H30

LMZG (LaMuZeGueule), une des sensations électroswing de l'année.

A partir de 22h30

« Smokey Joe and theKid » Hip Hop électro beat avec cuivres et MC

Accueil public et changement de scène par DJ ambiance soul funk HipHop.
Restauration et buvette sur place de 19h30 à 01h30

21 juillet 2017

Repas républicain

Repas convivial proposé à tous dans la cour de l'école Paul Bert. Le groupe Comedia Georges Léon assurera l'animation musicale. Infos et inscriptions à l'Office de Tourisme, 04.94.90.12.56.

L'inscription préalable est obligatoire :

25 € / personne

Assiette d'entrée :

Gigotin de Caille Roti
sur Tatin d'Oignon caramélisé

Plat principal :

Sauté de Veau aux Olives et Tomates Fraîches
& son Gratin Dauphinois
Fromage, Roquefort, Brie, Mesclun
& Pain au Levain

Dessert :

Navarin de Fraise au Balsamique
& Tuile Croustillante

Apéritif (soupe champenoise), vin, café et mousseux compris



15 août 2017, Grand Bal

à 21h30, place Jean-Jaurès avec le groupe Very Bad Club.



20 août 2017

Libération de La Cadière

18h30 : Cérémonie patriotique au Monument aux Morts

21h30, Spectacle d'Yves Pujol avec le groupe Aioli, place Charles de Gaulle



11 novembre 2017

L'exposition sur le thème « La guerre de 14 et les Cadiérens » présentera l'année 1917 : les principaux événements militaires et politiques, les Cadiérens dans la tourmente.

Elle sera ouverte le matin du 11 novembre, avant et après la cérémonie commémorative, les autres horaires seront communiqués plus tard par l'Office du Tourisme.

du 11 au 15 septembre

- rencontre avec les associations - autour de panneaux d'information à l'Espace Culturel (de 16 à 18h) et samedi 16, rencontre avec les présidents pour terminer autour d'un apéritif

Samedi 16 septembre

Journée Patrimoine exposition de documents anciens. le lieu et les horaires seront communiqués par l'office de Tourisme

27 août 2017

Fête des vendanges

La Municipalité organise la Fête des Vendanges, au Centre du village de 11h à 18 heures. Défilé de charettes, première pressée de l'année, dégustation de Bandol, rencontres avec des domaines Danses avec l'Escolo de La Cadière Animation avec le groupe musical italien « Castiglione Fiorantino »



16° Fête de la Science à La Cadière

Du 11 au 14 octobre 2017

Mercredi 11 octobre 2017 à 18h30

Café des sciences (Cercle des Travailleurs):

Richard Kronland-Martinet (Directeur de Recherche au CNRS, Directeur du Laboratoire PRISM (Perception, Représentations, Image, Son, Musique), CNRS-Aix Marseille Université) : « Autour de la perception des sons »

Vendredi 13 octobre 2017

Conférence grand-public à 20h30

Louis Porte : « **Du big bang aux premières molécules** »

Conférence du samedi 14 octobre :

Conférence grand-public à 15h

Chantal Abergel (Directeur de Recherche au CNRS, laboratoire Information Génétique et Structurale, Institut de Microbiologie de la Méditerranée, CNRS-Aix Marseille Université) « Les virus géants : des oubliés du passé, des acteurs de l'avenir »

Suivie de la table-ronde : « Les défis de la biologie au 21ème siècle »

Avec la participation de :

Marie-Thérèse Giudici-Ortoni (Directeur de Recherche au CNRS, Directrice du Laboratoire de Bioénergétique et Ingénierie des Protéines, Institut de Microbiologie de la Méditerranée, CNRS-Aix Marseille Université)

Brigitte Gontero-Meunier (Directeur

de Recherche au CNRS, Laboratoire de Bioénergétique et Ingénierie des Protéines, Institut de Microbiologie de la Méditerranée, CNRS-Aix Marseille Université)

Frédéric Carrière (Directeur de Recherche au CNRS, Laboratoire EIPL, Institut de Microbiologie de la Méditerranée, CNRS-Aix Marseille Université)

Mini-labo :

Manips avec des détergents/savons, bulles, tension de surface...

Fabrication du fromage: bain marie à 45°C (acidification vinaigre blanc donne brousse ou Pressure (en pharmacie) donne fromage blanc)

Laboratoire photo N&B

Interventions dans les classes

Maternelle : Jean-Pierre Chambost : Les microbes : pourquoi il faut se laver les mains

Ecole primaire (CM1, CM2) : Frédéric Carrière : La digestion vue de l'intérieur



Début novembre

Course des vignes.

Les info. seront communiquées comme d'habitude et par l'Office du Tourisme.



RESIDENCE AUTONOMIE « SAINTE – MADELEINE »

« Ajoutons de la vie aux années... »

Des ateliers pour prévenir la perte d'autonomie

Depuis avril 2017, tout au long de la semaine, la résidence autonomie a proposé différents ateliers ayant comme objectifs de mettre en œuvre des actions de prévention de la perte d'autonomie, d'entretenir les facultés physiques, la mémoire, de développer les liens sociaux... Ces ateliers facultatifs, sont ouverts aux adhérents de l'association « Âge Tresen » et aux non résidents âgés de plus de 60 ans (sous réserve d'inscription et de disponibilité), ainsi le lien avec le village est tissé.

Chaque atelier fonctionne par thème (mémoire, sophrologie, gym douce, poterie ...).



• **Atelier mémoire** (Trois séances par mois)
Encourager les séniors à booster leur mémoire La mémoire comme souvenir, comme témoignage, comme transmission. A travers des thèmes divers et variés (histoire, sport, actualités, littérature...), des échanges se font, des histoires se racontent, des liens se tissent, des solidarités se construisent...

• **Atelier sophrologie** (Deux séances par mois)
Détente et bien-être sont au rendez-vous. Remonter le tonus et l'énergie vitale du fait de l'approche globale de la personne, de l'harmonie du corps et du mental. Etre à l'écoute de son corps et de ses sensations afin de mieux se ressentir et d'apprendre à se connaître pour développer ses propres potentialités.



• **Atelier gym douce** (Deux séances par mois)
Comme son nom l'indique, permet de s'entraîner sans réclamer au corps un effort violent. Pour autant, la gym, pratique douce n'est pas de tout repos : elle améliore le rythme cardiaque, la souplesse, le tonus musculaire... Elle permet aussi de se détendre et de s'initier à la méditation.

• **Atelier poterie** (Une séance par mois)
De la dextérité, de la précision dans les gestes et un esprit créatif. Malaxage de la terre, peinture et cuisson sont à l'honneur...et dans la bonne humeur.

Tous les participants à ces ateliers se sont montrés particulièrement intéressés et motivés.

Relookage de la salle de restauration... de nouvelles chaise et tables.

(Une aide financière sous forme de subvention d'un montant de 5 378.31 € a été attribuée par la CARSAT)

L'optimisation du confort nécessite un choix judicieux des mobiliers dans lesquels les résidents sont amenés à passer beaucoup de temps. C'est pourquoi les chaises et les tables de la salle de restauration ont été changées... Design et élégance caractérisent ces nouveaux mobiliers sans oublier les autres caractéristiques répondant aux besoins des résidents :

- des accoudoirs ergonomiques qui aident à s'asseoir et à se relever
- une assise ferme mais confortable
- un dossier ni trop profond ni trop incliné

Les chaises se déclinent en deux coloris pour optimiser le côté esthétique et le confort.

La structure qui compose les chaises est facile à nettoyer, tout en étant résistante à l'eau et aux autres agressions extérieures. Les assises sont confortables et permettent d'éviter toute douleur lorsque le résident reste assis longtemps sur la chaise.

Et toujours (non exhaustifs)...

La Chorale

Le groupe de résidents se réunit hebdomadairement autour de Jacqueline POGGI et Marie Hélène DELTENNO...



La traditionnelle galette des rois

Comme chaque année, la Municipalité et le CCAS mettent à l'honneur toutes les associations qui s'investissent dans les animations de l'établissement tout en partageant de succulentes galettes des rois

La farandole de l'ESCOLO

L'ESCOLO de la CADIERE danse devant les résidents rassemblées dans la salle de séjour... après le spectacle, un délicieux goûter offert par l'association a été partagé en toute convivialité.



Les Anniversaires

C'est avec la plus grande joie que nous fêtons les anniversaires des résidents. Tous les résidents sont invités ainsi que le personnel souhaitant prendre part à cet instant festif. Moment de convivialité et d'échanges mais aussi



instant de plaisir gourmand avec un délicieux gâteau spécialement confectionné par le Chef Christophe.

Les fêtes

Les différentes fêtes du premier semestre (jour de l'an, chandeleur, fête du travail, fête de la victoire de 1945, l'Ascension, la Pentecôte, ont été célébrées comme il se doit et parfois avec la présence des familles des résidents.



Les déjeuners à thèmes choisis par les participants remportent un vif succès

Les déjeuners à thème organisés par la résidence autonomie en partenariat avec l'ÂGE

TRESEN font le plein. Les menus mensuels 2017 (blanquette de veau, pot-au-feu, choucroute, paëlla, daube, gigot d'agnon...ont été choisis par les participants. Pour le repas dont le thème était le carnaval, les adhérents de l'ÂGE TRESSEN s'étaient costumés (de très beaux costumes) pour venir à la rencontre des aînés et partagés un moment



Carnaval

Le carnaval organisé par la municipalité /accueil des jeunes de la Cadière d'Azur dont le thème était « Viens déguisé comme il te plaît ! » est venu rendre visite à nos aînés accompagné par les Bands "Tontons Swingueurs"



Les expositions

Durant toute l'année, des expositions sont présentées dans la salle de séjour grâce à Christian SANCHEZ (photographe et exposant)...n'hésitez pas à venir visiter ces très belles expositions.



Recherche des œufs de pâques.

L'amicale Laïque, organisatrice de cette animation, est venue avec les enfants rendre visite aux résidents. Cette rencontre était placée sous le signe des échanges et du bonheur.

Après-midi « bien-être »

Un après-midi de « bien-être » offert et organisé par Anne-Sophie. Des soins personnalisés ont été dispensés principalement à des résidentes permettant de révéler les sens et favoriser le bien-être et pour terminer...une boisson bio.

Lotos organisés par l'âge Tresen et lorsqu'ils se déroulent à la salle Lucien FONTANAROSA, Guy et Georges viennent aimablement chercher les résidents pour qu'ils participent à cette après-midi.



01 mai : le muguet porte -bonheur : sourire et bonne humeur étaient au rendez-vous

La traditionnelle distribution de muguet, un brin de muguet de la symbolique fleur du 1er mai a été remis aux résidents par la municipalité et la CCAS. Des brins, accompagnés de quelques mots de réconfort et de gentillesse. Cette action est toujours attendue avec joie et sympathie par tous. Les infirmier(e)s Stéphanie OCCELLI et Lionel ANGUIVIEL ont aussi offert, à tous, un brin de muguet porte-bonheur.





RESIDENCE AUTONOMIE « SAINTE – MADELEINE » suite...

Fête des mères et fête des pères

Comme à l'accoutumée, la municipalité et le CCAS ont offert une rose aux dames, un porte-clefs aux messieurs. Un repas spécial élaboré par le chef cuisinier Christophe a été partagé dans la joie.



Paroles de...

Gérard GALTIER, résident

« Je suis très heureux d'être à la résidence, des moments de loisirs sont organisés... individuels ou collectifs... des repas personnalisés sont parfois confectionnés (suivant notre état de santé) et je peux participer à toutes les activités extérieures et intérieures qui sont organisées par les différentes associations et/ou la municipalités... ». Puis j'ai fait de belles connaissances, notamment avec Christian SANTINI et Paul GOY » .

Paroles de...

Sylviane PRUDHOMME et de Dany PRAT, Présidente et secrétaire de l'ÂGE TRESSEN

« Depuis quelques années, la résidence Autonomie « Sainte Madeleine » a le plaisir d'accueillir l'association l'Âge Tresen pour participer mensuellement aux repas avec ses résidents. L'année passée, un questionnaire avait été remis à chaque participant pour élaborer de nouveaux thèmes de repas. Pour 2017, nous avons fait un repas le 22 février avec quelques personnes costumées, une choucroute maison ainsi qu'une crêpe avec chantilly et chocolat. Pour le 29 mars, un pot-au-feu avec un gâteau maison

Le 26 avril, une blanquette de veau avec toujours un dessert maison
Quant au 24 mai, une paëlla copieuse et pour rester dans l'Espagne, une pastèque en dessert.
Le 14 juin, un aioli a été à l'honneur ainsi qu'un mini loto pour tous les participants.

Tous ses moments de détente restent conviviaux entre les résidents, les nombreux membres de l'association et les représentants de la Mairie pour des fêtes joyeuses et des échanges intergénérationnels.

Il faut rappeler aussi que des ateliers ont été mis en place par la Mairie, représentés par Robert DELEDDA 1^{er} adjoint et l'équipe de la résidence autonomie pour les résidents et les membres de l'association depuis le 1^{er} avril 2017 en proposant gratuitement des cours de : sophrologie, gymnastique douce, atelier mémoire, poterie

Ces ateliers animés par des professionnels très agréables, adaptés à chaque personne afin de satisfaire le maximum de gens. C'est une très belle réussite et nous continuerons pour le deuxième semestre 2017 avec d'autres idées pour tous »

Plan canicule dit « plan bleu »

Le plan d'action « canicule » ou encore « plan bleu », concernant les établissements d'hébergement de personnes âgées a pour objet de matérialiser par écrit les pratiques et les expériences acquises afin d'optimiser son efficacité en cas d'aggravation significative des conditions climatiques de notre secteur géographique.

Ce plan bleu a été mis en place le 01 juin 2017 par une cellule de crise propre à l'établissement et restera en vigueur jusqu'au 30 septembre

Cette cellule de crise pourra également se réunir en cas de circonstances graves pour la santé, le bien-être ou la sécurité des résidents.

CCAS/ Résidence Autonomie « Sainte-Madeleine »
Place Sainte - Madeleine
83740 LA CADIERE D'AZUR

02 02 2017

Un lieu de vie de 35 logements

(agrément aide sociale du Conseil Départemental du Var) .

La résidence Autonomie « Sainte-Madeleine » propose aux personnes retraitées, seules ou en couple, âgées d'au moins 60 ans, valides et autonomes ou semi-autonomes (classement GIR 4-5-6) aptes à vivre en collectivité, des logements individuels et un ensemble de services.

La résidence Autonomie « Sainte-Madeleine » est située au sommet du village médiéval de la Cadière d'Azur, dans un site exceptionnel avec vue sur les vignobles classés « AOC Bandol », la chaîne montagneuse de la Sainte Baume et le village du Castellét.

La résidence Autonomie « Sainte-Madeleine » est constituée de logements de type T1, T1 bis et T2. d'où l'on découvre une vue panoramique sur la campagne luxuriante de la plaine des Paluns ou, côté sud, le charme des placettes méridionales et d'autres vignobles en limite de forêts de pins.

La résidence Autonomie « Sainte-Madeleine » offre un caractère quasi familial tout en permettant aux personnes qui le souhaitent de garder leur indépendance, seuls les repas sont pris en commun.

Les résidents qui s'installent ont le loisir d'aménager à leur convenance l'appartement qui leur est attribué.

Tel. 04 94 90 00 63

La Résidence Autonomie



Courriel: foyersaintemadeleine@orange.fr

Vue côté Nord: les Paluns et la montagne de la Sainte-Baume





Conférence sur la mémoire

Une conférence sur un sujet passionnant qui a captivé le nombreux public. Sébastien Martinez a démontré que la mémoire peut s'améliorer et de nombreux auditeurs sont répartis prêts à travailler... leur mémoire.



et ... futures animations

Des réflexions sont menées pour le deuxième semestre 2017/ premier semestre 2018 pour de nouvelles activités... et avec toujours comme objectif d'ouvrir l'établissement sur l'extérieur

- Projections de vidéos,
- mini ferme animalière Cadierenne de Fabio et Livio
- promenade dans le village avec Martine ALLIES
- Exposition de photos des faits marquants 2017
- Journée portes ouvertes
- ...mais aussi en plus long terme un projet de réalisation d'un film d'animation de 10 mn. Ce film d'animation mettra en scène Joseph (Jouse) et Antoinette (Antouneto), 86 et 83 ans, qui vivent loin du village, dans une maison isolée. Pour plus de confort mais aussi de sécurité, Joseph (Jouse) et Antoinette (Antouneto) décident de prendre contact, puis de rendre visite pour finalement s'installer à la **résidence autonomie « Sainte – Madeleine »**...

Nous avons le scénario, vous avez les compétences techniques...nous sommes faits pour nous rencontrer...parlons-en !...

L'Établissement s'inscrit pleinement en tant qu'acteur de la vie locale et tisse des liens avec les structures associatives présentes sur notre commune mais aussi les écoles, le centre de loisirs, la crèche située au Plan du CASTELLET, ...mais aussi avec des associations extérieures comme les petits lutins de SAINT-CYR SUR MER dont la présidente Agnès LARDON et son équipe accompagnées des petits lutins viendront prochainement rendre visite aux résidents.



De la Bibliothèque Municipale un petit coucou.

Elle vous attend même pendant les vacances d'été.

Le mercredi de 16h30 à 18h

Le jeudi de 9h30 à 11h30

Quelques livres nouveaux ...

Quand sort la recluse de F. Vargas

Ma mère cette inconnue de P. Labro

LeTour du monde du Roi Zibeline de Y. Rufin

Le Secret d'Adèle de V. Trierweiler

La Maison du Cap de F. Bourdon

Parmi les autres auteurs citons

E. Haran, Musso, P. Besson, Barons ...

Et d'autres, plus anciens,

classiques mais intéressants...

Les responsables de la bibliothèque veulent à travers ces lignes remercier leurs fidèles lecteurs pour leur présence et les échanges fréquents et riches qu'ils ont avec eux.



L'Assemblée Générale des médaillés militaires de Sud Sainte – Baume à la CADIERE D'AZUR

Les médaillés militaires de la 1560 e section SUD SAINTE – BAUME , présidée par Alain HEULLUY, ont tenu leur assemblée générale à l'Espace Culturel, le samedi 11 mars 2017, en présence du maire René JOURDAN et d'Andrée SAMAT, vice-présidente du conseil départemental, Robert DELEDDA 1 er adjoint, Monique MATHIEU représentante de la municipalité du BEAUSSET, Michel BAY président des anciens combattants du BEAUSSET et président départemental de l'UFAC, Yves DECARPIGNY président des anciens marins du BEAUSSET, des représentants d'associations patriotiques de SANARY, BANDOL et SAINT-CYR-SUR-MER.

Lors de cette AG ont été récompensés : Roland DUBI médaille d'argent de la SNEMM et Marius BONGIORNO diplôme de + 50 ans médaille militaire.

Un trophée au nom de la section a été remis à notre doyen centenaire Robert MASALA et un autre au maire René JOURDAN pour son grand attachement à notre section (il est d'ailleurs titulaire de la médaille de bronze de la SNEMM (2011) et président d'honneur (2016)



Après-midi offerte aux Anciens

Cette année encore le spectacle proposé aux Anciens par la municipalité et le CCAS a été un succès. Retour vers les années sixties à travers des chansons interprétées par le groupe « Ces années-là ». C'est toujours un grand plaisir de les écouter.





En période de fortes chaleurs ou de canicule

Personne âgée

Je mouille ma peau plusieurs fois par jour tout en assurant une légère ventilation et ...

- Je ne sers pas des boissons les plus chaudes.
- Je passe plusieurs heures dans un endroit frais ou climatisé.
- Je maintiens ma maison à l'abri de la chaleur.
- Je mange normalement (fruit, légumes, pain, soupe, ...)
- Je bois environ 1,5 L d'eau par jour - Je me consomme plus d'alcool.
- Je donne de mes nouvelles à mon entourage.

Enfant et adulte

Je bois beaucoup d'eau et ...

- Je ne fais pas d'efforts physiques intenses.
- Je ne reste pas en plein soleil.
- Je maintiens ma maison à l'abri de la chaleur.
- Je ne consomme pas d'alcool.
- Au travail, je suis vigilant pour mes collègues et moi-même.
- Je garde des nouvelles de mon entourage.

En cas de malaise ou de coup de chaleur, j'appelle le 15

Pour plus d'informations : 0 800 06 66 66 (appel gratuit d'urgence en poste fixe)
<http://www.sante-sports.gouv.fr/canicule/>
 www.meteo.fr ou 32 50

SOLIDARITE LOCALE

La Municipalité par l'intermédiaire du Centre Communal d'Action Sociale (ccas) anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune et peut apporter une aide aux personnes âgées aux revenus modestes.

La situation parfois critique dans laquelle se trouvent certaines personnes âgées titulaires du minimum vieillesse, d'une pension d'invalidité ou de reversion reflète le niveau insuffisant de leurs ressources .

AIDE SOCIALE FACULTATIVE :

Critères d'attribution :

- Etre âgée de 70 ans au moins
- Résider dans la commune de la Cadière d'Azur depuis au moins 2 ans
- Avoir des ressources ne dépassant pas l'allocation de solidarité aux personnes âgées

Où s'adresser :
 Déposer une demande auprès du secrétariat du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)
 Tél. : 04.94.98.25.20

« Ensemble soyons solidaires pour aider les plus démunis ».

Soyons sec avec les moustiques

- MATÉRIELS DE JARDIN, JOUETS,...**
Veuillez à ce que tous les objets laissés dehors ne puissent devenir des gîtes potentiels. Videz-les, retournez-les ou rangez-les...
- DÉCHETS**
Veuillez à jeter tous les déchets pouvant retenir l'eau.
- SOUCOUPE SOUTS LES POTS DE FLEURS, SEAUX, ARROSOIRS,...**
Videz-les souvent (au moins une fois par semaine).
- PISCINES - BASSINS**
Entretenez-les régulièrement et évacuez l'eau retenue sur les bûches.
- GOUTTIÈRES, RIGOLE, REGARDS D'ÉVACUATION**
Curez pour faciliter le bon écoulement des eaux.
- RÉCUPÉRATEURS ET RÉSERVES D'EAU**
Couvrez-les de façon hermétique, en apposant un voile moustiquaire fin ou un autre tissu.

L'ASTUCE!
 Pour être tranquille tout l'été, mettez du sable dans les coupelles de vos pots de fleurs. Ainsi, vos soucoupes conservent l'humidité sous vos plantes sans devenir des gîtes larvaires pour les moustiques tigres.

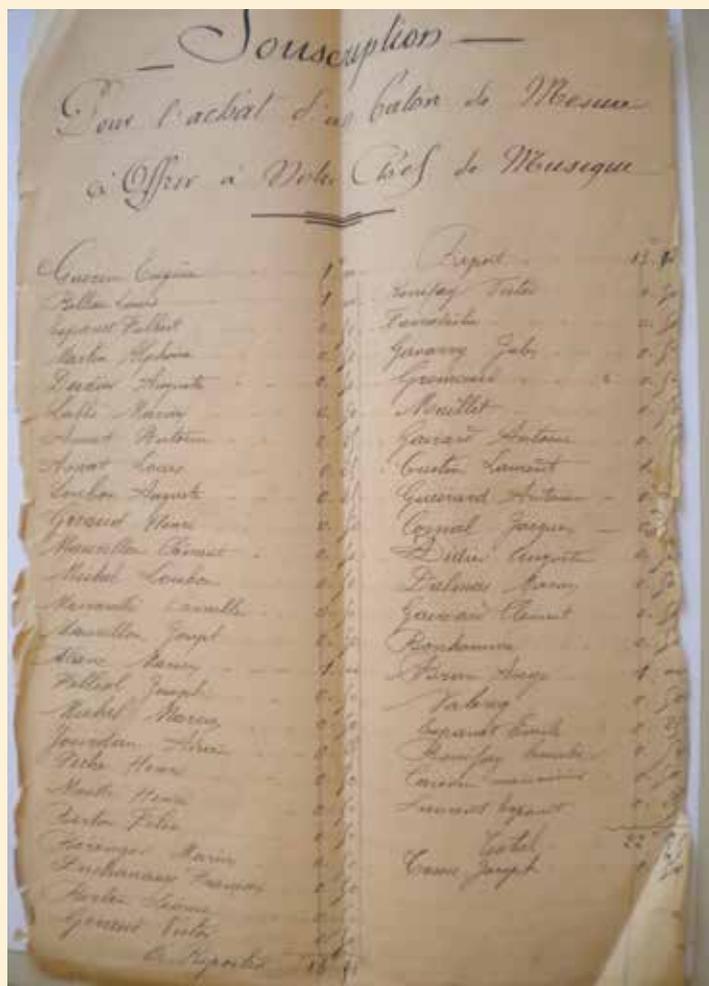
La Lyre Vigneronne

La Lyre vigneronne qui, encore aujourd'hui, apporte un supplément d'émotion à nos manifestations patriotiques et participe à l'animation culturelle du village par des concerts toujours très appréciés (en particulier celui de la Sainte Cécile), a vu le jour à la fin du 19^e siècle.

Naissance de la Lyre Vigneronne

En 1895, 56 personnes ont participé à une souscription. La somme collectée est estimée à 105 francs. La plupart avaient entre 16 et 30 ans. Le plus jeune 8 ans (Emile Giraud) le plus âgé 67 ans (Léon Berthe). Beaucoup étaient cultivateurs mais toutes les professions étaient représentées (voir document) mais pas les femmes...

Premier conseil d'administration



Il est rapidement élu en décembre de la même année.

Président : Ludovic Cachard ; vice-présidents : Vincent Négrel et Ange Brun, trésorier Etienne Simonot, Secrétaire Félix Berton, commissaires : Laurent Christin et Clément Gairoard.

Un an plus tard, M. Simonot est remplacé par M. Bellieu aîné.

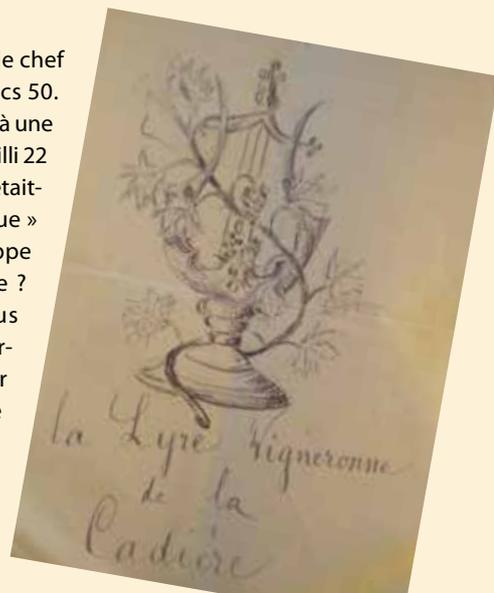
Le siège

Les « réunions musicales » après l'autorisation du Maire (M. Icard) ont lieu dans le village, dans la maison de Zacharie Terrin au n° 7 de la rue de la République.

Le « bâton de mesure », l'étendard

Une facture des établissements E. Margueritat de Paris mentionne

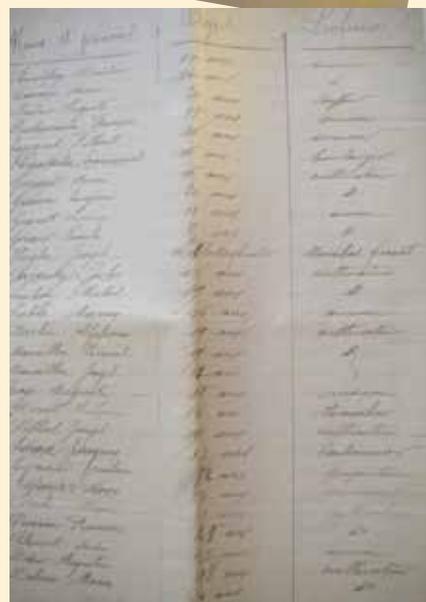
l'expédition « d'un bâton de chef et son écrivain » pour 28 francs 50. Achat rendu possible grâce à une souscription qui avait recueilli 22 francs 75. M. Duchaneaux était-il alors ce « chef de musique » comme l'indique l'enveloppe précieusement conservée ? Il ne manquait alors plus qu'un étendard (réalisé certainement très vite à partir du dessin à l'encre) pour que la Lyre Vigneronne participe fièrement aux nombreuses fêtes et festivals musicaux organisés dans les communes voisines.



La Lyre Vigneronne de La Cadière a poursuivi son chemin pendant quelques années.

Deux livres de comptes ouverts successivement notent des adhésions jusqu'en 1902. Que s'est-il passé après ?... La guerre de 14 n'était pas loin. Elle a du sonner la fin de la Lyre. Définitivement ? ...

La suite dans le prochain bulletin.



La municipalité envisage de créer une école municipale de musique. Cela dépendra du nombre de réponses positives à l'enquête distribuée à l'école Paul Bert. On peut encore se la procurer en prenant contact auprès de Mme Méric (06 16 36 34 33)